

**COMMUNE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM
HAUT-RHIN**



**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Mardi le 28 mars 2023

Le Conseil Municipal :

- 1) Installation d'un Conseiller Municipal**
Approbation à l'unanimité.
- 2) Désignation d'un secrétaire de séance**
Approbation à l'unanimité.
- 3) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 16 février 2023**
Approbation à l'unanimité.
- 4) Décisions du Maire par délégation du Conseil Municipal**
Approbation à l'unanimité.
- 5) Présentation et adoption du Compte Financier Unique – Commune de Brunstatt-Didenheim – Exercice 2022**
Approbation à l'unanimité.
- 6) Présentation et adoption du Compte Financier Unique – Service des Eaux de la Commune de Brunstatt-Didenheim – Exercice 2022**
Approbation à l'unanimité.
- 7) Affectation des résultats constatés aux CFU 2022**
Approbation à l'unanimité.
- 8) Examen du projet de budget primitif 2023 de la Commune**
Approbation à l'unanimité.
- 9) Budget principal – Vote des autorisations de programme et crédits de paiement**
Approbation à l'unanimité.
- 10) Révision des tarifs de droit de place au marché**
Approbation à l'unanimité.

11) Fixation du taux d'imposition aux taxes directes pour 2023

Approbation à l'unanimité.

12) Contrat de territoire de l'agglomération de Mulhouse avec la Collectivité Européenne d'Alsace

Approbation à l'unanimité.

13) Attribution de subvention – 1^{er} versement 2023

Approbation à l'unanimité.

14) Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'APAP – Organisation des activités extrascolaires

Approbation à l'unanimité.

15) Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace – Projet jeunesse à destination des 11-17 ans

Approbation à l'unanimité.

16) Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Ecole de Musique Centre et de Théâtre de Brunstatt

Approbation à l'unanimité.

17) Retrait de la délibération portant sur la signature d'une convention PUP

Approbation à l'unanimité.

18) Intégration d'une parcelle dans le domaine public rue du Fossé à Brunstatt

Approbation à l'unanimité.

19) Communications

Publié le 3 avril 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM

68350

388, Avenue d'Altkirch

Tél : 03 89 06 05 00



EXTRAIT
MUNICIPAL
BRUNSTATT

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03 AVR. 2023

ID : 000-200057909-20230328-DCM280323PT1-DE

Séance du 28 mars 2023

Nombre de conseillers élus :	33
Nombre de conseillers en fonction :	33
Nombre de conseillers présents :	27
Procurations :	6

Sous la présidence de Monsieur Antoine VIOLA, Maire

Présents : M. FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Mme BEHA, Maire déléguée de Didenheim, M. WASSLER, Mme GOLDSTEIN, M. LACKER, Mme MONTOUT, M. DENOS, Mme SCHULTZ-RATZMANN, M. JOUX, Adjoints au Maire
Mme LEIMGRUBER, MM. DIETSCHY, JAMMES, LAPREVOTE, RABIEGA, FLORIAN, Mme THEVENOT, Conseillère municipale déléguée, M. GRIESSMANN, Conseiller municipal délégué, Mmes MEYER, MASSI, M. CENCIG, Mme LANDIÉ, MM. LATUNER, BENOIST, Mmes SCHAGUENE, MARCOT, JUST, Conseillers municipaux

Absent excusé et non représenté : /

Absent non excusé : /

Ont donné procuration : Madame Isabelle PUZZUOLI, Conseillère municipale déléguée, à Madame Marie Madeleine LEIMGRUBER, Madame Sandrine BENOIST à Monsieur Emmanuel BENOIST, Madame Estelle LAVOUÉ, Conseillère municipale déléguée à Madame l'Adjointe Esther SCHULTZ-RATZMANN, Madame Charlotte BOLOGNESE à Madame l'Adjointe Magella MONTOUT, Monsieur Bernard JECKER à Madame Marie-Louise SCHAGUENE, Monsieur Paul HEYBERGER à Madame Elisabeth JUST

POINT 1 - Installation d'un conseiller municipal

Rapporteur : Monsieur le Maire

Madame Estelle GAISSER a présenté sa démission de ses fonctions de conseillère municipale.

Conformément aux textes du Code Général des Collectivités Territoriales régissant pareille situation, Monsieur Bernard JECKER, suivant de la liste "Continuons ensemble pour Brunstatt-Didenheim" est installé dans ses fonctions de Conseiller municipal.


Bruno ALLENBACH
Secrétaire de séance
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme.
Brunstatt-Didenheim, le 30 mars 2023


Antoine VIOLA
Maire de Brunstatt-Didenheim

Publié le 3 avril 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM
68350

388, Avenue d'Altkirch
Tél : 03 89 06 05 00



EXTRAIT
MUNICIPAL
BRUNSTATT

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03 AVR. 2023

ID : 068-200057909-20230328-DCM280323PT2-DE

Séance du 28 mars 2023

Nombre de conseillers élus :	33
Nombre de conseillers en fonction :	33
Nombre de conseillers présents :	27
Procurations :	6

Sous la présidence de Monsieur Antoine VIOLA, Maire

Présents : M. FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Mme BEHA, Maire déléguée de Didenheim, M. WASSLER, Mme GOLDSTEIN, M. LACKER, Mme MONTOUT, M. DENOS, Mme SCHULTZ-RATZMANN, M. JOUX, Adjoints au Maire
Mme LEIMGRUBER, MM. DIETSCHY, JAMMES, LAPRÉVOTE, RABIEGA, FLORIAN, Mme THEVENOT, Conseillère municipale déléguée, M. GRIESSMANN, Conseiller municipal délégué, Mmes MEYER, MASSI, M. CENCIG, Mme LANDIÉ, MM. LATUNER, BENOIST, Mmes SCHAGUENE, MARCOT, JUST, Conseillers municipaux

Absent excusé et non représenté : /

Absent non excusé : /

Ont donné procuration : Madame Isabelle PUZZUOLI, Conseillère municipale déléguée, à Madame Marie Madeleine LEIMGRUBER, Madame Sandrine BENOIST à Monsieur Emmanuel BENOIST, Madame Estelle LAVOUÉ, Conseillère municipale déléguée à Madame l'Adjointe Esther SCHULTZ-RATZMANN, Madame Charlotte BOLOGNESE à Madame l'Adjointe Magella MONTOUT, Monsieur Bernard JECKER à Madame Marie-Louise SCHAGUENE, Monsieur Paul HEYBERGER à Madame Elisabeth JUST

POINT 2 – Désignation d'un secrétaire de séance

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose que Monsieur Bruno ALLENBACH, Directeur Général des Services, assure le secrétariat de séance.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désigner Monsieur Bruno ALLENBACH, Directeur Général des Services, en qualité de secrétaire de séance.


Bruno ALLENBACH
Secrétaire de séance
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme.
Brunstatt-Didenheim, le 30 mars 2023


Antoine VIOLA
Maire de Brunstatt-Didenheim

Publié le 3 avril 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM

68350

388, Avenue d'Altkirch

Tél : 03 89 06 05 00



Envoyé en préfecture le 03/04/2023

EXTRAIT
MUNICIPAL
BRUNSTATT

Reçu en préfecture le 03/04/2023
Publié le 03 AVR, 2023
ID : 068-200057009-20230328-DCM280323PT3-DE

Séance du 28 mars 2023

Nombre de conseillers élus :	33
Nombre de conseillers en fonction :	33
Nombre de conseillers présents :	27
Procurations :	6

Sous la présidence de Monsieur Antoine VIOLA, Maire

Présents : M. FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Mme BEHA, Maire déléguée de Didenheim, M. WASSLER, Mme GOLDSTEIN, M. LACKER, Mme MONTOUT, M. DENOS, Mme SCHULTZ-RATZMANN, M. JOUX, Adjoints au Maire
Mme LEIMGRUBER, MM. DIETSCHY, JAMMES, LAPREVOTE, RABIEGA, FLORIAN, Mme THEVENOT, Conseillère municipale déléguée, M. GRIESSMANN, Conseiller municipal délégué, Mmes MEYER, MASSI, M. CENCIG, Mme LANDIÉ, MM. LATUNER, BENOIST, Mmes SCHAGUENE, MARCOT, JUST, Conseillers municipaux

Absent excusé et non représenté : /

Absent non excusé : /

Ont donné procuration : Madame Isabelle PUZZUOLI, Conseillère municipale déléguée, à Madame Marie Madeleine LEIMGRUBER, Madame Sandrine BENOIST à Monsieur Emmanuel BENOIST, Madame Estelle LAVOUÉ, Conseillère municipale déléguée à Madame l'Adjointe Esther SCHULTZ-RATZMANN, Madame Charlotte BOLOGNESE à Madame l'Adjointe Magella MONTOUT, Monsieur Bernard JECKER à Madame Marie-Louise SCHAGUENE, Monsieur Paul HEYBERGER à Madame Elisabeth JUST

POINT 3 - Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 16 février 2023

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le P.V. de la séance du Conseil Municipal du 16 février 2023 soumis par Monsieur le Maire est approuvé à l'unanimité sans remarque, ni observation et signé par le Maire et le secrétaire de séance.

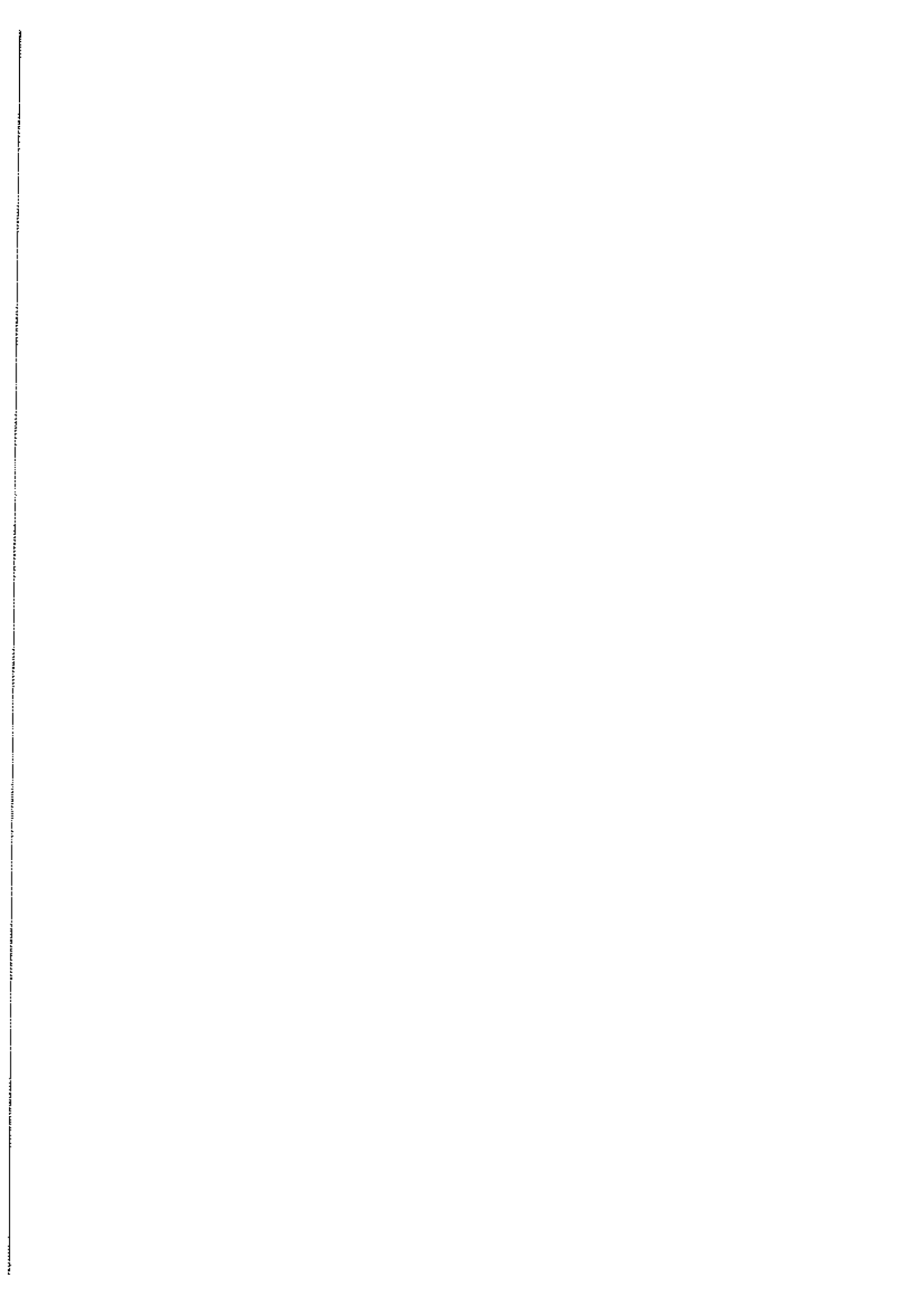
Pour extrait conforme.
Brunstatt-Didenheim, le 30 mars 2023


Bruno ALLENBACH
Secrétaire de séance
Directeur Général des Services




Antoine VIOLA
Maire de Brunstatt-Didenheim

Publié le 3 avril 2023



REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM
68350

388, Avenue d'Altkirch
Tél : 03 89 06 05 00



EXTRAIT
MUNICIPAL
BRUNSTATT

Envoyé en préfecture le 03/04/2023
Reçu en préfecture le 03/04/2023
Publié le 03 AVR. 2023
ID : 068-200057909-20230328-DCM280323PT4-DE

Séance du 28 mars 2023

Nombre de conseillers élus :	33
Nombre de conseillers en fonction :	33
Nombre de conseillers présents :	27
Procurations :	6

Sous la présidence de Monsieur Antoine VIOLA, Maire

Présents : M. FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Mme BEHA, Maire déléguée de Didenheim, M. WASSLER, Mme GOLDSTEIN, M. LACKER, Mme MONTOUT, M. DENOS, Mme SCHULTZ-RATZMANN, M. JOUX, Adjoints au Maire
Mme LEIMGRUBER, MM. DIETSCHY, JAMMES, LAPREVOTE, RABIEGA, FLORIAN, Mme THEVENOT, Conseillère municipale déléguée, M. GRIESSMANN, Conseiller municipal délégué, Mmes MEYER, MASSI, M. CENCIG, Mme LANDIÉ, MM. LATUNER, BENOIST, Mmes SCHAGUENE, MARCOT, JUST, Conseillers municipaux

Absent excusé et non représenté : /

Absent non excusé : /

Ont donné procuration : Madame Isabelle PUZZUOLI, Conseillère municipale déléguée, à Madame Marie Madeleine LEIMGRUBER, Madame Sandrine BENOIST à Monsieur Emmanuel BENOIST, Madame Estelle LAVOUÉ, Conseillère municipale déléguée à Madame l'Adjointe Esther SCHULTZ-RATZMANN, Madame Charlotte BOLOGNESE à Madame l'Adjointe Magella MONTOUT, Monsieur Bernard JECKER à Madame Marie-Louise SCHAGUENE, Monsieur Paul HEYBERGER à Madame Elisabeth JUST

POINT 4 - Décisions du Maire prise par délégation du Conseil Municipal

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément à l'article L2122 -22 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la délibération du Conseil Municipal de Brunstatt-Didenheim en date du 23/05/2020 et de la présentation des motifs en commission technique du 23 juin 2022, Monsieur le Maire :

- A décidé la mise en location de deux logements communaux :

- Logement sis 22 rue des carrières – Didenheim à Brunstatt-Didenheim au 15-03-23
- Logement sis 3 rue des carrières – Didenheim à Brunstatt-Didenheim au 31-03-23

- A demandé le conventionnement sans travaux auprès de l'ANAH afin d'intégrer des logements communaux dans le décompte SRU pour ces deux logements.

Par ailleurs, pour information aux membres du Conseil Municipal,

Ci-après, la liste des concessions échues en 2019, 2020 et au premier trimestre 2021 faisant retour à la commune en raison de l'expiration du droit à renouvellement des concessionnaires (échéance de la concession + 2 ans).

Il sera appliqué la même procédure que celle décidée lors du Conseil Municipal du 2 décembre 2021, à savoir de formaliser la reprise des concessions par un arrêté qui mentionnera la date à laquelle la reprise a lieu, et le délai laissé aux familles pour retirer les objets et signes funéraires existants sur l'emplacement, voire pour procéder à une éventuelle exhumation.

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03 AVR. 2023

ID : 068-200057909-20230328-DCM200323PT4-DE

L'arrêté sera affiché en mairie et au cimetière concerné.

LISTE DES CONCESSIONS A REPENDRE

Carré 6	B-6-6-005	956	26/07/2019	27/07/1959
	B-6-BA-013	587	04/08/2019	1948
	B-6-2-007+008	980	21/03/2020	16/06/1972
Carré 8	B-8-BA-008	368	01/03/2021	02/03/1961
Carré 9	B-9-8-006	1613	24/11/2019	25/11/1974
Carré 10	B-10-BS-005	605	31/03/2021	28/04/1975
Carré 11	B-11-B-010	1618	10/10/2019	11/10/1989
	B-11-8-006	965	15/09/2019	20/08/1971
	B-11-B-020	601	30/03/2021	26/06/1980
Carré 13	B-13-2-008+009	989	16/10/2020	07/12/1989
	B-13-2-011+012	995	25/01/2021	12/02/1964



Bruno ALLENBACH
Secrétaire de séance
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme.
Brunstatt-Didenheim, le 30 mars 2023



Antoine VIOLA
Maire de Brunstatt-Didenheim

Publié le 3 avril 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM
68350

388, Avenue d'Altkirch
Tél : 03 89 06 05 00



EXTRAIT
MUNICIPAL
BRUNSTATT

Envoyé en préfecture le 03/04/2023
Reçu en préfecture le 03/04/2023
Publié le 03 AVR 2023
ID : 060:200057908-20230328-DCM280323PT5-BF

Séance du 28 mars 2023

Nombre de conseillers élus :	33
Nombre de conseillers en fonction :	33
Nombre de conseillers présents :	27
Procurations :	6

Sous la présidence de Monsieur Antoine VIOLA, Maire

Présents : M. FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Mme BEHA, Maire déléguée de Didenheim, M. WASSLER, Mme GOLDSTEIN, M. LACKER, Mme MONTOUT, M. DENOS, Mme SCHULTZ-RATZMANN, M. JOUX, Adjoints au Maire
Mme LEIMGRUBER, MM. DIETSCHY, JAMMES, LAPRÉVOTE, RABIEGA, FLORIAN, Mme THEVENOT, Conseillère municipale déléguée, M. GRIESSMANN, Conseiller municipal délégué, Mmes MEYER, MASSI, M. CENCIG, Mme LANDIÉ, MM. LATUNER, BENOIST, Mmes SCHAGUENE, MARCOT, JUST, Conseillers municipaux

Absent excusé et non représenté : /

Absent non excusé : /

Ont donné procuration : Madame Isabelle PUZZUOLI, Conseillère municipale déléguée, à Madame Marie Madeleine LEIMGRUBER, Madame Sandrine BENOIST à Monsieur Emmanuel BENOIST, Madame Estelle LAVOUÉ, Conseillère municipale déléguée à Madame l'Adjointe Esther SCHULTZ-RATZMANN, Madame Charlotte BOLOGNESE à Madame l'Adjointe Magella MONTOUT, Monsieur Bernard JECKER à Madame Marie-Louise SCHAGUENE, Monsieur Paul HEYBERGER à Madame Elisabeth JUST

POINT 5 - Présentation et adoption du Compte Financier Unique - Commune Brunstatt-Didenheim - Exercice 2022

Rapporteur : Monsieur l'Adjoint LACKER

Comme le rappelle l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêt des comptes d'une commune est réalisé par délibération : « *L'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté selon le cas par le maire (...) au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.* ».

L'article 242 de la loi de finances 2019 a ouvert la possibilité d'expérimenter le Compte Financier Unique, qui « *se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents* ».

La commune de Brunstatt-Didenheim s'est portée candidate à la deuxième phase d'expérimentation, pour la période 2022-2023. Cette expérimentation a entraîné notamment l'adoption de la nomenclature comptable M57 au 1er janvier 2022. L'exercice comptable 2022 est donc le premier pour lequel la commune vote un compte Financier Unique.

L'objectif du ministère de la Cohésion des Territoires est de généraliser le fonctionnement du Compte Financier Unique et de la nomenclature comptable M57 à l'horizon 2024.

Ce compte rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget. Les réalisations budgétaires, en complément du compte administratif détaillé qui a été transmis à tous les membres du Conseil Municipal sont présentées par chapitre, d'abord en section de fonctionnement, puis en section d'investissement, en recettes et en dépenses.

Il est constaté que le résultat de clôture de la commune est réaliser en section d'investissement 2022 de 1 878 869,41 €.

Envoyé en préfecture le 03/04/2023
Reçu en préfecture le 03/04/2023
Publié le 03 AVR 2023
ID : 068-200057809-20230328-DCM280323PT5-BF

Il est donc constaté le résultat final, consolidé par les restes à réaliser en section d'investissement est de 1 843 910,33 €.

L'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales Indique que si le Maire peut assister au Conseil Municipal où sont votés les comptes de la Commune, il doit se retirer de la salle au moment du vote.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-31;

Vu les dispositions concernant les budgets des communes du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1612-12 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2022 approuvant le budget primitif de l'exercice 2022 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 06 décembre 2022 approuvant la décision modificative de l'exercice 2022 ;

Vu l'article 242 de la loi de finances 2019 portant expérimentation du Compte Financier Unique ;

Vu la candidature en juin 2021 de la Commune de Brunstatt-Didenheim à la vague 2 de l'expérimentation du Compte Financier Unique ;

Considérant que le Compte Financier Unique se substitue dans le cadre de l'expérimentation aux Comptes Administratifs et Comptes de Gestion ;

Vu le Compte Financier Unique 2022 détaillé présenté aux membres du Conseil Municipal ;

Considérant que le Compte Financier Unique établit une parité des comptes entre l'ordonnateur — la commune de Brunstatt-Didenheim — et le comptable — le SGC de Mulhouse ;

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,
hors la présence de Monsieur le Maire,

- d'adopter le Compte Financier Unique 2022 de la Commune de Brunstatt-Didenheim, dont la balance se constitue comme suit ;

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03 AVR. 2023

ID : 068-200057909-20230328-DCM200323PT5-BF

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés.	.	107 559,49	.	1 634 093,80	.	1 741 653,29
Opérations de l'exercice...	2 416 856,23	2 794 533,72	6 118 261,62	7 721 710,58	8 535 117,85	10 516 244,30
TOTAUX	2 416 856,23	2 902 093,21	6 118 261,62	9 355 804,38	8 535 117,85	12 257 897,59
Résultats de clôture		485 236,98	.	3 237 542,76	.	3 722 779,74
Restes à réaliser	2 401 106,91	522 237,50	.	.	2 401 106,91	522 237,50
TOTAUX CUMULES	2 401 106,91	1 007 474,48	.	3 237 542,76	2 401 106,91	4 245 017,24
RESULTATS DEFINITIFS	1 393 632,43	.	.	3 237 542,76	1 393 632,43	3 237 542,76

Soit un excédent global de 1 843 910,33

Bruno ALLENBACH
Secrétaire de séance
Directeur Général des Services

Publié le 3 avril 2023



Pour extrait conforme.
Brunstatt-Didenheim, le 30 mars 2023

Antoine VIOLA
Maire de Brunstatt-Didenheim

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03 AVR. 2023



ID : 068-200057909-20230328-DCM280323PT5-BF

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03 AVR. 2023

ID : 000-200057909-20230328-DCM280323PT5-BF

COM BRUNSTATT-DIDENHEIM - 08 - COM BRUNSTATT-DIDENHEIM

VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2021)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	1 872 700,00	1 368 882,70	103 482,29	0,00	400 355,01
6027	Achats stockés - Alimentation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services (sauf terrain)	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
605	Achats de matériel, équipements et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Fournitures non stockables - Eau et assainisse	30 000,00	28 970,77	0,00	0,00	1 029,23
60612	Fournitures non stockables - Energie - Electric	400 000,00	200 461,56	966,78	0,00	108 571,66
60622	Fournitures non stockables - Carburants	75 000,00	38 293,63	4 007,37	0,00	32 699,00
60623	Fournitures non stockables - Alimentation	7 000,00	8 256,92	460,00	0,00	0,00
60628	Fournitures non stockables - Autres fournitures r	150 000,00	120 025,26	11 460,52	0,00	18 494,22
60631	Fournitures non stockables - Fournitures d'entrev	20 000,00	15 478,17	0,00	0,00	4 521,83
60632	Fournitures non stockables - Fournitures de petit	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
60633	Fournitures non stockables - Fournitures de volat	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
60636	Fournitures non stockables - Habillement et vête	20 000,00	11 314,04	1 087,46	0,00	7 618,50
6064	Fournitures non stockables - Fournitures admini	20 000,00	17 042,37	2 110,78	0,00	846,85
6067	Fournitures non stockables - Fournitures scolaire	27 000,00	1 743,87	0,00	0,00	25 256,13
60671	Fournitures scolaires EPBesonval	0,00	4 770,17	0,00	0,00	0,00
60673	Fournitures scolaires EMCentre	0,00	5 218,98	0,00	0,00	0,00
60676	Fournitures scolaires EMCastors	0,00	2 484,72	0,00	0,00	0,00
60676	Fournitures scolaires EPSirène	0,00	3 886,28	0,00	0,00	0,00
6068	Fournitures non stockables - Autres matières uti	1 000,00	1 120,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	110 000,00	100 933,40	0,00	0,00	9 066,60
6132	Locations immobilières	10 000,00	6 223,55	798,84	0,00	2 978,61
61351	Locations matériel roulant	25 000,00	696,00	0,00	0,00	24 304,00
61358	Autres locations mobilières	25 000,00	22 695,09	0,00	0,00	2 304,91
614	Charges locatives et de copropriété	20 000,00	20 116,34	107,47	0,00	0,00
61521	Entretien et réparations sur terrain	85 000,00	32 910,23	9 292,70	0,00	42 797,07
615221	Entretien et réparations sur bâtiments publics	45 000,00	34 780,72	7 981,13	0,00	2 238,15
615228	Entretien et réparations sur autres bâtiments	5 000,00	5 055,77	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien et réparations sur voiries	65 000,00	31 199,86	0,00	0,00	33 800,14
615232	Entretien et réparations sur réseaux	30 000,00	706,60	0,00	0,00	29 293,20
61524	Entretien et réparations sur bois et forêts	5 000,00	2 876,31	0,00	0,00	2 123,69
61551	Entretien et réparations sur matériel roulant	25 000,00	9 735,69	180,62	0,00	15 083,69
61558	Entretien et réparations sur autres biens mobili	25 000,00	11 063,05	50,00	0,00	13 886,95
6156	Maintenance	110 000,00	104 103,20	0,00	0,00	5 896,80
6161	Primes d'assurances multirisques	35 000,00	33 044,30	13,00	0,00	1 942,70
6162	Assurance obligatoire dommage-construction	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
6168	Autres primes d'assurance	40 000,00	38 857,44	0,00	0,00	1 142,56
617	Etudes et recherches	25 000,00	3 113,84	1 181,25	0,00	20 704,91
6182	Documentation générale et technique	4 000,00	3 887,17	0,00	0,00	132,83
6184	Versements à des organismes de formation	10 000,00	22 245,21	720,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	20 000,00	24 072,73	245,00	0,00	0,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 500,00	360,00	0,00	0,00	1 140,00
62268	Autres honoraires, conseils..	25 000,00	7 031,34	3 226,60	0,00	14 743,06
6227	Frais d'actes et de contentieux	16 000,00	14 544,00	4 200,00	0,00	0,00
6228	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	4 000,00	3 856,48	0,00	0,00	143,52

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03 AVR. 2023

ID : 068-200057909-20230328-DCM280323PT5-BF

COM BRUNSTATT-DIDENHEIM - 68 - COM BRUNSTATT-DIDENHEIM

VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts (B) + DM (RAR 2021)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6231	Annonces et insertions	6 000,00	2 726,14	0,00	0,00	3 274,86
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	4 853,52	0,00	0,00	4 853,52
62321	Fête des personnes âgées	30 000,00	25 405,36	8 400,00	0,00	0,00
62322	Fêtes des écoles	10 000,00	8 171,98	0,00	0,00	1 828,02
62323	Diverses fêtes et cérémonies	45 000,00	37 590,21	3 412,28	0,00	3 997,51
6234	Réceptions	15 000,00	17 139,94	1 909,44	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés et publications	25 000,00	26 410,90	0,00	0,00	0,00
6238	Publicité, publications, relations publiques - Di	1 000,00	0,00	4 249,20	0,00	0,00
6241	Transports de biens	0,00	1 513,84	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures à la colle	0,00	845,60	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs du personnel	10 000,00	2 627,47	0,00	0,00	7 372,53
6248	Transports de biens et transports collectifs - Di	35 000,00	30 300,19	0,00	0,00	4 699,81
6261	Voyages, déplacements et missions	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6261	Frais d'affranchissement	10 000,00	9 981,19	532,88	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	35 000,00	25 751,27	0,00	0,00	9 248,73
627	Services bancaires et assimilés	1 000,00	57,46	0,00	0,00	942,54
6281	Concours divers (cotisations...)	9 000,00	8 327,94	0,00	0,00	672,06
6282	Frais de gardiennage	700,00	212,23	0,00	0,00	487,77
6283	Frais de nettoyage des locaux	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
62870	Remboursements de frais à des tiers	60 000,00	43 389,75	36 881,97	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	2 000,00	1 398,21	0,00	0,00	601,79
63512	Taxes foncières	41 000,00	37 425,00	0,00	0,00	3 575,00
63513	Autres impôts locaux	2 000,00	1 098,00	0,00	0,00	904,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6358	Autres droits	2 000,00	1 891,67	0,00	0,00	108,33
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (	12 000,00	8 114,73	0,00	0,00	3 885,27
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 175 000,00	2 935 352,88	0,00	0,00	239 647,12
6218	Autre personnel extérieur	230 000,00	253 831,51	0,00	0,00	0,00
6331	Versement mobilité	28 000,00	28 903,72	0,00	0,00	0,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	7 000,00	6 823,10	0,00	0,00	176,84
6336	Cotisations au CNFPT et au CDGFPT	30 000,00	31 360,12	0,00	0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés	4 600,00	4 335,32	0,00	0,00	164,68
64111	Personnel titulaire - Rémunération principale	1 565 000,00	1 230 189,33	0,00	0,00	334 800,67
64112	Personnel titulaire - SFT et indemnité de résid	30 000,00	18 204,56	0,00	0,00	11 795,45
64113	Personnel titulaire - NRI	0,00	9 839,39	0,00	0,00	0,00
64114	Personnel titulaire - Indemnité inflation	0,00	5 300,00	0,00	0,00	0,00
64118	Personnel titulaire - Autres indemnités	400 000,00	457 330,07	0,00	0,00	0,00
64131	Personnel non titulaire - Rémunérations	70 000,00	69 622,77	0,00	0,00	0,00
64132	Personnel non titulaire - SFT et indemnité de r	0,00	4 261,77	0,00	0,00	0,00
64134	Personnel non titulaire - Indemnité inflation	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00
64136	Personnel non titulaire - Primes et autres indor	13 000,00	16 974,19	0,00	0,00	0,00
64171	Apprentis - Rémunérations	30 000,00	26 484,31	0,00	0,00	3 515,69
64172	Apprentis - Indemnité inflation	0,00	3 306,93	0,00	0,00	0,00
6481	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	218 000,00	243 757,18	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03 AVR. 2023

ID : 068-200057900-20230326-DCM280323PT5-BF

COM BRUNSTATT-DIDENHEIM - 68 - COM BRUNSTATT-DIDENHEIM

VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2021)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
6463	Cotisations aux caisses de retraite	400 000,00	376 072,84	0,00	0,00	23 927,16
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 800,00	4 483,18	0,00	0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	95 000,00	93 210,13	0,00	0,00	1 789,87
6450	Versement au F.N.C. du supplément familial	12 000,00	10 148,00	0,00	0,00	1 852,00
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	1 500,00	379,98	0,00	0,00	1 120,02
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	4 500,00	0,00	0,00	0,00	4 500,00
6476	Médecine du travail, pharmacie	10 000,00	9 083,48	0,00	0,00	916,52
6478	Autres charges sociales diverses	24 000,00	11 441,00	0,00	0,00	12 559,00
6488	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	190 000,00	175 351,54	0,00	0,00	14 648,46
7391112	Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements	5 000,00	3 929,00	0,00	0,00	1 071,00
739116	Prélèvements au titre de l'article 55 de la loi 61	160 000,00	159 048,54	0,00	0,00	951,46
73912	Reversements sur droits d'enregistrement	0,00	787,00	0,00	0,00	0,00
7392221	Fonds de péréquation des ressources communales	25 000,00	11 587,00	0,00	0,00	13 413,00
66	Autres charges de gestion courante	1 033 700,00	960 014,58	0,00	0,00	73 685,42
65131	Bourses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65132	Prix	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
65311	Indemnités de fonction (élus)	190 000,00	158 981,06	0,00	0,00	31 018,94
65312	Frais de mission et de déplacement (élus)	3 500,00	5 326,28	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite (élus)	16 000,00	13 980,95	0,00	0,00	1 019,05
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	25 000,00	24 582,77	0,00	0,00	417,23
65315	Formation (élus)	10 000,00	1 606,00	0,00	0,00	8 394,00
653172	Cotisations fonds financement allocation fin de	200,00	154,02	0,00	0,00	45,98
6542	Créances déléguées	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6553	Service d'incendie	126 000,00	112 593,86	0,00	0,00	13 406,14
65561	Contrib. au fonds de compensation des charges	16 000,00	15 491,00	0,00	0,00	509,00
65568	Autres contributions	36 000,00	37 081,71	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	500,00	250,00	0,00	0,00	250,00
657362	Subventions de fonctionnement aux CCAS	225 000,00	195 000,00	0,00	0,00	30 000,00
65741	Subventions de fonctionnement aux ménages	0,00	4 130,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv. du fonctionnement aux autres personnes	300 000,00	293 427,50	0,00	0,00	6 572,50
6584	Amendes fiscales et pénales	0,00	450,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres charges diverses de gestion courante	83 500,00	96 959,42	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+66+650)		6 271 400,00	5 439 601,70	103 462,29	0,00	728 336,01
66	Charges financières (b)	25 000,00	22 521,80	0,00	0,00	2 478,20
66111	Intérêts réglés à l'échéance	25 000,00	22 521,80	0,00	0,00	2 478,20
67	Charges spécifiques (c)	37 000,00	33 073,19	0,00	0,00	3 926,81
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	37 000,00	33 073,19	0,00	0,00	3 926,81
68	Dotations aux provisions et dépréciations (d)	500,00	36,00	0,00	0,00	464,00
6815	Dot. aux prov. pour risques et charges de fond	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0,00	36,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		6 333 900,00	5 495 232,69	103 462,29	0,00	735 205,02

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03 AVR. 2023

ID : 068-200057909-20230328-DCM280323PT5-BF

COM BRUNSTATT-DIDENHEIM - 68 - COM BRUNSTATT-DIDENHEIM

VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2021)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
023	Virement à la section d'investissement	1 974 493,80	0,00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	350 000,00	519 566,64			0,00
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00	93 026,37			0,00
6761	Différences sur réalisations (+) transférées en r	0,00	84 191,84			0,00
6811	Dot. aux amort. des immobilisations incorporat.	360 000,00	342 348,43			7 651,57
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 324 493,80	519 566,64			1 804 927,16
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 324 493,80	519 566,64			1 804 927,16
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		6 650 393,80	6 014 788,33	103 462,28	0,00	2 540 132,18
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2021		0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2021	0,00
11 Différence ICNE 2022 - ICNE 2021	0,00

COM BRUNSTATT-DIDENHEIM - 68 - COM BRUNSTATT-DIDENHEIM

VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2021)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	50 000,00	109 200,98	0,00	0,00	0,00
0419	Remboursements sur rémunérations du personnel	50 000,00	163 500,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remboursement sur charges de Sécurité Sociale	0,00	5 700,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes	307 300,00	446 018,65	0,00	0,00	0,00
7022	Coupes de bois	3 000,00	6 601,72	0,00	0,00	3 476,74
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	12 000,00	8 523,26	0,00	0,00	0,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public	48 000,00	61 970,90	0,00	0,00	0,00
7035	Locallons de droit de chasse et de pêche	1 300,00	1 747,28	0,00	0,00	0,00
704	Travaux	80 000,00	163 804,60	0,00	0,00	0,00
7083	Locallons diverses (autres qu'immuables)	0,00	829,65	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel facturé aux autres organ	120 000,00	167 733,51	0,00	0,00	3 000,00
70873	Remboursement de frais par les C.C.A.S.	3 000,00	0,00	0,00	0,00	6 192,27
70878	Remboursement de frais par des tiers	40 000,00	34 807,73	0,00	0,00	31 372,81
73	Impôts et taxes	1 460 000,00	1 428 627,19	0,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	1 348 000,00	1 348 528,00	0,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	42 000,00	42 285,00	0,00	0,00	32 165,81
732221	Fonds de péréquation des ressources com. et in	70 000,00	37 834,19	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	4 106 000,00	4 363 568,26	0,00	0,00	76 377,00
73111	Impôts directs locaux	3 697 000,00	3 620 623,00	0,00	0,00	0,00
73123	Taxe com. addit. / droits mutation ou taxe publici	300 000,00	549 533,86	0,00	0,00	0,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	46 000,00	60 711,00	0,00	0,00	6 931,60
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	140 000,00	133 068,40	0,00	0,00	3 634,90
73154	Droits de place	10 000,00	6 355,10	0,00	0,00	0,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	3 000,00	3 266,90	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	860 500,00	973 457,04	0,00	0,00	18 425,00
74111	Dotations forfaitaire des communes	665 000,00	646 575,00	0,00	0,00	0,00
741121	Dotations de solidarité rurale (DSR) des commu	100 000,00	104 626,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	0,00	7 054,28	0,00	0,00	0,00
74718	Participations Etat - Autres	0,00	16 671,65	0,00	0,00	0,00
7472	Participations régions	1 600,00	6 071,16	0,00	0,00	0,00
7473	Participations départementales	15 000,00	26 440,27	0,00	0,00	0,00
74788	Participations autres organismes	50 000,00	51 191,10	0,00	0,00	0,00
7482	Compens. / perte taxe addit. droits enreg. ou taxe	0,00	223,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat - Compensation au titre des exonérations de	0,00	91 755,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations de	0,00	7 852,00	0,00	0,00	0,00
74836	Attribution du fonds départ. de péréquation de la	38 000,00	0,00	0,00	0,00	38 000,00
748373	Dotations de soutien à l'investissement local (DSL	0,00	16 095,60	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	140 000,00	142 592,87	0,00	0,00	5 807,22
762	Revenus des immeubles	140 000,00	134 092,78	0,00	0,00	0,00
767	Subventions	0,00	2 050,00	0,00	0,00	0,00
76882	Reprise réserve - Surplus de BMVO	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76888	Autres produits divers de gestion courante	0,00	6 450,09	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)		7 022 000,00	7 523 464,90	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	15 633,25	0,00	0,00	0,00
7688	Autres produits financiers	0,00	15 633,25	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (c)	1 000,00	171 067,30	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés ou atteints par la déchéance q	1 000,00	4 907,49	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	166 169,81	0,00	0,00	13,86
78	Reprises sur amortissements, dépréciations	500,00	486,64	0,00	0,00	500,00
7815	Reprises prov pour risques et charges de fonctio	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants	0,00	486,64	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03 AVR. 2023

ID : 068-200057809-20230328-DCM200323PT5-BF



COM BRUNSTATT-DIDENHEIM - 68 - COM BRUNSTATT-DIDENHEIM

CFU 2022

VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2021)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		7 024 300,00	7 710 652,18	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	11 058,40			0,00
7761	Différences sur réel (négatives) reprises au com	0,00	11 058,40			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	11 058,40			0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= total des opérations réelles et d'ordre)		7 024 300,00	7 721 710,58	0,00	0,00	0,00
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté du 2021		1 634 093,80				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2021	0,00
= Différence ICNE 2022 - ICNE 2021	0,00

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03 AVR. 2023

ID : 060-200057909-20230328-DCM280323PT5-BF

COM BRUNSTATT-DIDENHEIM - 68 - COM BRUNSTATT-DIDENHEIM

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2021)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	94 644,60	37 345,69	178,00	57 110,91
2031	Frais d'études	48 900,00	6 900,00	0,00	40 000,00
2051	Concessions et droits similaires	47 744,60	30 445,69	178,00	17 110,91
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	76 650,00	46 704,22	19 446,49	11 499,29
20422	Subv. pers. droit privé - Bâtiments et installations	76 650,00	46 704,22	19 446,49	11 499,29
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	1 106 101,43	446 067,07	604 892,71	64 241,65
2111	Terrains nus	76 531,65	35 605,19	60 614,00	0,00
2112	Terrains de voirie	501,00	0,00	501,00	0,00
2117	Bols et forêts	0,00	293,56	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	15 000,00	7 297,41	0,00	7 702,69
2126	Autres agencements et aménagements	0,00	6 900,00	0,00	0,00
21316	Constructions équipements du cimetière	16 050,00	15 613,20	0,00	436,80
21318	Constructions autres bâtiments publics	180 000,00	0,00	172 004,45	7 995,55
21328	Constructions autres bâtiments privés	0,00	4 633,20	0,00	0,00
21351	Install. générales .. des constructions - Bâtiments publics	69 500,00	28 469,28	14 289,75	16 740,97
21352	Install. générales .. des constructions - Bâtiments privés	0,00	0,00	0,00	0,00
2136	Autres constructions	24 000,00	0,00	8 772,00	15 228,00
2151	Réseaux de voirie	100 281,48	58 954,04	74 002,19	0,00
2152	Installations de voirie	58 979,32	22 607,57	14 091,12	22 280,63
21534	Réseaux d'électrification	22 473,98	5 085,92	10 467,86	0,00
21561	Matériel roulant	1 617,00	0,00	0,00	1 617,00
21569	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	52 295,88	47 929,11	4 266,48	109,97
215731	Matériel roulant	210 000,00	8 639,57	192 000,00	9 360,43
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	66 400,00	55 229,55	8 872,88	0,00
21628	Autres matériels de transport	0,00	0,00	0,00	0,00
21631	Matériel informatique scolaire	43 299,80	39 467,95	1 703,26	2 128,59
21638	Autre matériel informatique	24 500,00	9 163,13	7 937,09	7 399,78
21641	Matériel de bureau et mobilier scolaires	27 101,36	20 880,31	685,63	5 528,42
21648	Autres matériels de bureau et mobiliers	47 000,00	22 248,70	4 327,14	20 424,16
2185	Matériel de téléphonie	30 000,00	14 000,40	0,00	16 099,60
2188	Autres immobilisations corporelles	52 570,19	43 862,09	11 557,88	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	4 916 891,77	1 008 042,86	1 786 588,71	1 521 280,20
2312	Agencements et aménagements de terrains (en cours)	60 039,16	28 595,23	28 778,35	1 665,68
2313	Constructions (en cours)	1 186 779,02	0,00	0,00	1 186 779,02
23131	Constructions - Mairie	180 000,00	6 095,44	0 700,00	135 204,56
23132	Constructions - bâtiments divers	599 000,00	106 883,51	44 180,60	447 945,83
231321	Constructions - bureau de police	2 000,00	5 300,00	0,00	0,00
23133	Constructions - bâtiments scolaires	38 500,00	6 668,16	1 292,10	30 539,44
23137	Constructions - ateliers municipaux	2 000,00	1 108,17	0,00	891,83
23138	Constructions - locaux parascolaires	300 000,00	1 084 656,08	124 230,42	0,00
23139	Constructions - casernes pompiers	2 000,00	509,44	64,85	1 335,71
2316	Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	896 873,59	10 125,48	836 708,35	49 739,78
23151	Voie - Réhabilitation escalier Bellevue / Mulhouse à Diden	70 000,00	101 352,58	39 960,00	0,00
231514	Voie - av d'Altkirch - Rd-point Combattants / rue des Vierge	0,00	0,00	12 480,00	0,00
231515	Voie - avenue d'Altkirch - entrée côté Zillisheim	720 000,00	40 239,32	680 800,16	0,00
23152	Voie - giratoire RD433 / RD801s	0,00	0,00	840,00	0,00
231621	Voie - rue de Zillisheim - Old	190 000,00	105 067,91	0,00	24 932,06
2316241	Voie - rue du Kalsherg	0,00	0,00	29 653,58	0,00
231625	Voie - rta des Buissons	0,00	158,75	0,00	0,00
231529	Voie - rue du 25 novembre Did (Morechwillenweg/Carrières	0,00	33 947,08	42 838,64	0,00
231540	Voie - rue des Carrières	0,00	0,00	39 858,37	0,00
231561	Voie - rue de l'Eglise	780 000,00	0,00	3 424,00	776 576,00
23158	Eclairage public	120 000,00	17 265,70	92 958,94	9 775,36
Total des dépenses d'équipement		6 193 287,10	2 138 069,84	2 401 106,91	1 654 121,06
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

03 AVR. 2023



ID : 058-200057909-20230328-DCM200323PT5-BF

COM BRUNSTATT-DIDENHEIM - 68 - COM BRUNSTATT-DIDENHEIM

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2021)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	268 500,00	267 737,99	0,00	762,01
1641	Emprunts en euros	264 000,00	263 764,99	0,00	235,01
165	Dépôts et cautionnements reçus	500,00	0,00	0,00	500,00
16878	Autres dettes - Autres organismes et particuliers	4 000,00	3 973,00	0,00	27,00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		268 500,00	267 737,99	0,00	762,01
TOTAL DEPENSES REELLES		6 461 787,80	2 405 787,83	2 401 106,91	1 854 883,06
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	11 058,40		0,00
	Charges transférées	0,00	11 058,40		0,00
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	0,00	11 058,40		0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	11 058,40		0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		6 461 787,80	2 416 846,23	2 401 106,91	1 854 883,06
Pour information		0,00			
D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2021		0,00			

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03 AVR. 2023

ID : 068-200057909-20230328-DCM200323PTS-BF

COM BRUNSTATT-DIDENHEIM - 68 - COM BRUNSTATT-DIDENHEIM

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ait	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2021)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	714 536,00	142 032,00	522 237,50	50 265,51
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	21 020,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	46 000,00	0,00	0,00	46 000,00
1324	Subv. non transf. Autres communes	0,00	3 750,00	0,00	0,00
1325	Subv. non transf. GFP de rattachement	667 000,00	67 304,99	522 237,50	0,00
1326	Subv. non transf. Autres groupements	101 536,00	0,00	0,00	101 536,00
1345	Fonds équip. non amort. - Amendes radars auto et amende	0,00	49 958,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 166)	916 598,20	0,00	0,00	916 598,20
1641	Emprunts en euros	916 598,20	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	1 831 134,20	142 032,99	522 237,50	966 863,71
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 248 600,31	2 000 933,61	0,00	247 666,70
10222	FCTVA	580 000,00	331 056,24	0,00	248 943,76
10226	Taxe d'aménagement	298 000,00	298 277,06	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
1088	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 373 600,31	1 373 600,31	0,00	0,00
139	Subventions d'investissement	0,00	18 000,00	0,00	0,00
1386	Autres subv. inv. non transfér.-Autres EPI.	0,00	18 000,00	0,00	0,00
166	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	415,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	150 000,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	2 398 600,31	2 019 348,61	0,00	379 251,70
468202	RDBIII - rue du 25 Novembre	0,00	113 685,48	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	113 685,48	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	4 020 734,51	2 274 967,08	522 237,50	1 232 529,93
021	Virement de la section de fonctionnement	1 974 493,80	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	350 000,00	519 566,64	0,00	0,00
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	0,00	84 191,84	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	23 873,97	0,00	0,00
21633	Réseaux câblés	0,00	88 282,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	2 870,40	0,00	0,00
2802	Amort. frais études, élabor., modif et rév. doc d'urbanisme	350 000,00	6 787,30	0,00	343 212,70
28031	Amort. frais d'études	0,00	2 079,58	0,00	0,00
2804132	Amort. subv. départements - Bâtiments et installations	0,00	1 296,00	0,00	0,00
2804182	Amort. subv. org. publics divers - Bâtiments et installations	0,00	15 540,30	0,00	0,00
280422	Amort. subv. pers. droit privé - Bâtiments et installations	0,00	12 204,75	0,00	0,00
2804412	Amort. subv. nature org. publics - Bâtiments et installations	0,00	11 168,01	0,00	0,00
2805	Amort. concessions et droits similaires, brevets, licences, ..	0,00	14 611,83	0,00	0,00
28121	Amort. plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	2 852,70	0,00	0,00
281316	Amort. constructions équipements du cimetière	0,00	1 266,21	0,00	0,00
281351	Amort. install. générales.. des constructions - Bâtiments publ	0,00	3 268,83	0,00	0,00
28151	Amort. réseaux de voirie	0,00	896,64	0,00	0,00
28162	Amort. installations de voirie	0,00	211,13	0,00	0,00
281638	Amort. autres réseaux	0,00	324,00	0,00	0,00
281561	Amort. matériel roulant	0,00	2 556,00	0,00	0,00
281588	Amort. autre matériel et outillage incendie et défense civile	0,00	26 671,02	0,00	0,00
2815731	Amort. matériel roulant	0,00	71 541,28	0,00	0,00
2816738	Amort. autre matériel et outillage de voirie	0,00	4 145,88	0,00	0,00
28158	Amort. autres installations, matériel et outillage techniques	0,00	69 220,27	0,00	0,00
281758	Amort. autres install., matériel, outill. techniques (mise à disp.	0,00	604,89	0,00	0,00
281820	Amort. autres matériels de transport	0,00	6 057,00	0,00	0,00
281831	Amort. matériel informatique scolaire	0,00	8 580,62	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

03 AVR. 2023



ID : 068-200057909-20230328-DCM280323F15-BF

COM BRUNSTATT-DIDENHEIM - 68 - COM BRUNSTATT-DIDENHEIM

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2021)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
281838	Amort. autre matériel informatique	0,00	36 915,39		0,00
281841	Amort. matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	4 009,67		0,00
281848	Amort. autres matériels de bureau et mobiliers	0,00	12 526,68		0,00
28185	Amort. matériel de téléphonie	0,00	91,68		0,00
28186	Amort. chapelet	0,00	0,00		0,00
28188	Amort. autres	0,00	28 020,08		0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 324 493,80	519 866,64		1 804 627,16
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		2 324 493,80	519 866,64		1 804 627,16
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		6 354 228,31	2 794 583,72	522 237,60	3 037 457,09
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2021		107 659,49			

ARRETE ET SIGNATURES

Présenti par le Maire,
A Brunstatt Didenheim, le
Le Maire,

Délibéré par le Conseil Municipal réuni en session ordinaire
A Brunstatt-Didenheim, le 22/03/23



Les membres du Conseil Municipal,

Nombre de membres en exercice : 33
Nombre de membres présents : 26
Nombre de suffrages exprimés : 32 (dont 6 pour l'abstention)
VOTES : Pour : 32
Contre :
Abstention :
Date de convocation : 22/03/23

LE MAIRE NE PREND PAS PART AU VOTE

Monsieur FRIDERICH Jérôme, Maire délégué de Brunstatt	
Madame BEHA Nicole, Maire déléguée de Didenheim	
Monsieur WASSLER Jean-François, Adjoint	
Madame GOLDSTEIN Danièle, Adjoint	
Monsieur LACKER Phillip, Adjoint	
Madame MONTOUT Magella, Adjoint	
Monsieur DENOS Dominique, Adjoint	
Madame SCHULTZ-RATZMANN Esther, Adjoint	
Monsieur JOUX André, Adjoint	
Madame LEIMGRUBER Marie Madeleine, Conseiller	
Monsieur DIETSCHY Bernard, Conseiller	
Monsieur JAMMES Pierre, Conseiller	
Monsieur LAPREVOTE René-Henri, Conseiller	

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

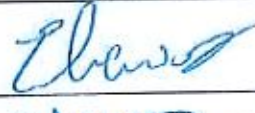
Publié le 03 AVR. 2023



ID : 068-200057909-20230328-DCM280323PT5-DF

03 AVR. 2023

ARRETE ET SIGNATURES

Monsieur RABIEGA Daniel, Conseiller	
Madame PUZZUOLI Isabelle, Conseiller	
Monsieur FLORIAN Gaord, Conseiller	
Madame THEVENOT Véronique, Conseiller	
Monsieur GRIESSMANN Bertrand, Conseiller	
Madame BENOIST Sandrine, Conseiller	
Madame MEYER Genoviève, Conseiller	
Madame MASSI Maryline, Conseiller	
Monsieur CENCIG Ivan, Conseiller	
Madame LANDIÉ Anne-Sophie, Conseiller	
Madame LAVOUÉ Estelle, conseiller	
Monsieur LATUNER Amand, Conseiller	
Madame BOLOGNESE Charlotte, Conseiller	
Monsieur BENOIST Emmanuel, Conseiller	
Madame SCHAGUENE Marie-Louise, Conseiller	
Monsieur JECKER Bernard, Conseiller	
Madame MARCOT Martine, Conseiller	

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03 AVR. 2023



ID : 058-200057900-20230328-DCM280323PT5-13F

COM BRUNSTATT-DIDENHEIM - COM BRUNSTATT-DIDENHEIM

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03 AVR. 2023

ID : 068-200057909-20230328-DCM780323PT5-BF

ARRETE ET SIGNATURES

Madame JUST Elisabeth, Conseiller	
Monsieur HEYBERGER Paul, Conseiller	

Certifié exécutoire par le compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le

A le

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03 AVR. 2023



ID : 068-200057909-20230328-DCM280323PT5-BF

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM

68350
388, Avenue d'Altkirch
Tél : 03 89 06 05 00



EXTRAIT
MUNICIPAL
BRUNSTA

Envoyé en préfecture le 03/04/2023
Reçu en préfecture le 03/04/2023
Publié le 03 AVR. 2023
ID : 000-200057909-20230328-DCM280323PT6-BF

Séance du 28 mars 2023

Nombre de conseillers élus :	33
Nombre de conseillers en fonction :	33
Nombre de conseillers présents :	27
Procurations :	6

Sous la présidence de Monsieur Antoine VIOLA, Maire

Présents : M. FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Mme BEHA, Maire déléguée de Didenheim, M. WASSLER, Mme GOLDSTEIN, M. LACKER, Mme MONTOUT, M. DENOS, Mme SCHULTZ-RATZMANN, M. JOUX, Adjoints au Maire
Mme LEIMGRUBER, MM. DIETSCHY, JAMMES, LAPREVOTE, RABIEGA, FLORIAN, Mme THEVENOT, Conseillère municipale déléguée, M. GRIESSMANN, Conseiller municipal délégué, Mmes MEYER, MASSI, M. CENCIG, Mme LANDIÉ, MM. LATUNER, BENOIST, Mmes SCHAGUENE, MARCOT, JUST, Conseillers municipaux

Absent excusé et non représenté : /

Absent non excusé : /

Ont donné procuration : Madame Isabelle PUZZUOLI, Conseillère municipale déléguée, à Madame Marie Madeleine LEIMGRUBER, Madame Sandrine BENOIST à Monsieur Emmanuel BENOIST, Madame Estelle LAVOUÉ, Conseillère municipale déléguée à Madame l'Adjointe Esther SCHULTZ-RATZMANN, Madame Charlotte BOLOGNESE à Madame l'Adjointe Magella MONTOUT, Monsieur Bernard JECKER à Madame Marie-Louise SCHAGUENE, Monsieur Paul HEYBERGER à Madame Elisabeth JUST

POINT 6 - Présentation et adoption du Compte Financier Unique – Service des Eaux de la Commune de Brunstatt-Didenheim - Exercice 2022

Rapporteur : Monsieur l'Adjoint LACKER

Comme le rappelle l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêt des comptes d'une commune est réalisé par délibération : « L'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté selon le cas par le maire (...) au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice. ».

L'article 242 de la loi de finances 2019 a ouvert la possibilité d'expérimenter le Compte Financier Unique, qui « se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».

La commune de Brunstatt-Didenheim s'est portée candidate à la deuxième phase d'expérimentation, pour la période 2022-2023. Cette expérimentation a entraîné notamment l'adoption de la nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2022. L'exercice comptable 2022 est donc le premier pour lequel la commune vote un compte Financier Unique.

L'objectif du ministère de la Cohésion des Territoires est de généraliser le fonctionnement du Compte Financier Unique et de la nomenclature comptable M57 à l'horizon 2024.

Ce compte rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget. Les réalisations budgétaires, en complément du compte administratif détaillé qui a été transmis à tous les membres du Conseil Municipal sont présentées par chapitre, d'abord en section de fonctionnement, puis en section d'investissement, en recettes et en dépenses

Il est constaté que le résultat de clôture de 430 784.32 € et que le résultat final, consolidé par les restes à réaliser en section d'investissement est de 430 784.32 €.

L'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le Maire peut assister au Conseil Municipal où sont votés les comptes de la Commune au moment du vote.

Envoyé en préfecture le 03/04/2023
Reçu en préfecture le 03/04/2023
Publié le 03 AVR 2023
ID : 068-200057909-20230328-DCM280323PT6-BF

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-31 ;

Vu les dispositions concernant les budgets des communes du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.1612-12 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2022 approuvant le budget primitif de l'exercice 2022 ;

Vu l'article 242 de la loi de finances 2019 portant expérimentation du Compte Financier Unique ;

Vu la candidature en Juin 2021 de la Commune de Brunstatt-Didenheim à la vague 2 de l'expérimentation du Compte Financier Unique ;

Considérant que le Compte Financier Unique se substitue dans le cadre de l'expérimentation aux Comptes Administratifs et Comptes de Gestion ;

Vu le Compte Financier Unique 2022 détaillé présenté aux membres du Conseil Municipal ;

Considérant que le Compte Financier Unique établit une parité des comptes entre l'ordonnateur — la commune de Brunstatt-Didenheim — et le comptable — le SGC de Mulhouse ;

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,
hors la présence de Monsieur le Maire,

- d'adopter le Compte Financier Unique 2022 du Service des Eaux de la Commune de Brunstatt-Didenheim, dont la balance se constitue comme suit :

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03 AVR. 2023

ID : 068-200057009-20230328-DCM280323PT0-BF

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés.	-	198 255,29	-	58 751,34	-	257 006,63
Opérations de l'exercice...	114 630,41	120 804,32	136 445,11	304 048,89	251 075,52	424 853,21
TOTAUX	114 630,41	319 059,61	136 445,11	362 800,23	251 075,52	681 859,84
Résultats de clôture		204 429,20	-	226 355,12	-	430 784,32
Restes à réaliser	0,00	-	-	-	0,00	-
TOTAUX CUMULES		204 429,20		226 355,12	0,00	430 784,32
RESULTATS DEFINITIFS		204 429,20	-	226 355,12		430 784,32

Soit un excédent global de

430 784,32

Bruno ALLENBACH
Secrétaire de séance
Directeur Général des Services

Publié le 3 avril 2023



Pour extrait conforme.
Brunstatt-Didenheim, le 30 mars 2023

Antoine VIOLA
Maire de Brunstatt-Didenheim

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03 AVR. 2023



ID : 000-200057900-20230328-DCM280323PTB-BF

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03 AVR. 2023

ID : 066-200057909-20230328-PCM280323PT0-BF

COM BRUNSTATT-DIDENHEIM - 68 - EAU COM BRUNSTATT-DIDENHEIM

VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR 2021)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
023	Publicité, publications, relations publiques	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
027	Services bancaires et assimilés	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
05	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+05+056)		2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
06	Charges financières (b)	17 500,00	16 637,15	0,00	0,00	1 862,85
06111	Intérêts réglés à l'échéance	17 500,00	16 637,15	0,00	0,00	1 862,85
07	Charges exceptionnelles (c)	50 000,00	3,64	0,00	0,00	49 996,36
078	Autres charges exceptionnelles	50 000,00	3,64	0,00	0,00	49 996,36
08	Dotations aux amortissements et aux provi	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
0817	Dotations aux dépréciations des actifs circulan	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
022	Dépenses imprévues (exploitation) (e)	0,00				
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		70 500,00	16 640,79	0,00	0,00	54 859,21
023	Virement à la section d'investissement	104 651,34	0,00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sectio	125 000,00	120 804,32			4 195,68
0811	Dotations aux amortissements immos corporat	125 000,00	120 804,32			4 195,68
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		229 651,34	120 804,32			108 847,02
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la sector	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		229 651,34	120 804,32			108 847,02
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		300 151,34	136 445,11	0,00	0,00	163 706,23
Pour information		0,00				
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2021						

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2021	0,00
= Différence ICNE 2022 - ICNE 2021	0,00

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03 AVR. 2023

ID : 060-200067000-20230328-DCM280323PT6-BF

COM BRUNSTATT-DIDENHEIM - 68 - EAU COM BRUNSTATT-DIDENHEIM

CFU 2022

VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2021)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestat ^o de ser	238 000,00	291 507,05	0,00	0,00	0,00
70128	Autres taxes et redevances	100 000,00	291 507,05	0,00	0,00	0,00
704	Travaux	48 000,00	0,00	0,00	0,00	48 000,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+76+013)		238 000,00	291 507,05	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0 200,00	0,00	0,00	0,00
771	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	0,00	0 200,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		238 000,00	300 707,05	0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	3 400,00	3 341,84			58,16
777	Quote-part des subvent ^o d'inv. virées au résultat	3 400,00	3 341,84			58,16
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00			0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		3 400,00	3 341,84			58,16
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		241 400,00	304 048,89	0,00	0,00	0,00
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2021		68 761,34				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant de l'exercice 2021	0,00
= Différence ICNE 2022 - ICNE 2021	0,00

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03 AVR. 2023

ID : 050-200057909-20230326-DCM200323PT6-BF

COM BRUNSTATT-DIDENHEIM - 08 - EAU COM BRUNSTATT-DIDENHEIM

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2021)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	350 000,00	34 950,72	0,00	315 049,28
2315	Installations, matériel et outillage techniques	350 000,00	34 950,72	0,00	315 049,28
	Total des dépenses d'équipement	350 000,00	34 950,72	0,00	315 049,28
16	Emprunts et dettes assimilées	77 000,00	76 337,85	0,00	662,15
1641	Emprunts en euros	77 000,00	76 337,85	0,00	662,15
	Total des dépenses financières	77 000,00	76 337,85	0,00	662,15
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	427 000,00	111 288,57	0,00	315 711,43
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 400,00	3 341,84		58,16
	Charges transférées	3 400,00	3 341,84		58,16
1391	Subventions d'équipement	3 400,00	3 341,84		58,16
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00		0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	3 400,00	3 341,84		58,16
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	430 400,00	114 630,41	0,00	315 769,59
	Pour information	0,00			
	D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2021				

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03 AVR. 2023

ID : 068-200057909-20230320-DCM280323PT0-BF



COM DRUNSTATT-DIDENHEIM - 68 - EAU COM BRUNSTATT-DIDENHEIM

CFU 2022

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts (BI+DM+ RAR 2021)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	2 493,37	0,00	0,00	2 493,37
1641	Emprunts en euros	2 493,37	0,00	0,00	2 493,37
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 493,37	0,00	0,00	2 493,37
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES RÉELLES		2 493,37	0,00	0,00	2 493,37
021	Virement de la section d'exploitation	104 651,34	120 804,32	120 804,32	104 651,34
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	125 000,00	120 804,32	120 804,32	4 195,68
28156	Matériel spécifique d'exploitation	125 000,00	0,00	0,00	125 000,00
28158	Autres	0,00	120 804,32	120 804,32	0,00
TOTAL DES PRÉLEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		229 651,34	120 804,32	120 804,32	108 847,02
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		229 651,34	120 804,32	120 804,32	108 847,02
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		232 144,71	120 804,32	0,00	111 340,39
Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté de 2021		108 265,29			

ARRETE ET SIGNATURES

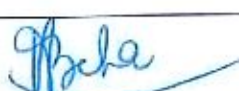
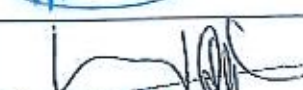
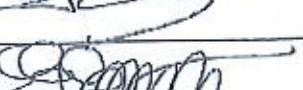
Présenté par le Maire,
A Brunstatt-Didenheim, le
Le Maire,

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire,
A Brunstatt-Didenheim, le 28/03/23

Les membres du Conseil Municipal,

Nombre de membres en exercice : 33
Nombre de membres présents : 26
Nombre de suffrages exprimés : 32 (dont 6 procureurs)
VOTES : Pour : 32
Contre : /
Abstention : /
Date de convocation : 22/03/23

LE MAIRE NE PREND PAS PART AU VOTE

Monsieur FRIDERICH Jérémie, Maire délégué de Brunstatt	
Madame BEHA Nicole, Maire déléguée de Didenheim	
Monsieur WASSLER Jean-François, Adjoint	
Madame GOLDSTEIN Danièle, Adjoint	
Monsieur LACKER Philip, Adjoint	
Madame MONTOUT Magella, Adjoint	
Monsieur DENOS Dominique, Adjoint	
Madame SCHULTZ-RATZMANN Esther, Adjoint	
Monsieur JOUX André, Adjoint	
Madame LEIMGRUBER Marie Madeleine, Conseiller	
Monsieur DIETSCHY Bernard, Conseiller	
Monsieur JAMMES Pierre, Conseiller	
Monsieur LAPREVOTE René-Henri, Conseiller	

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

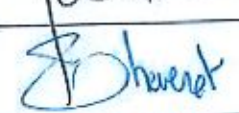
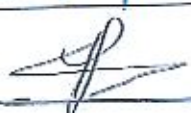
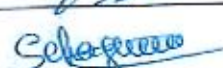
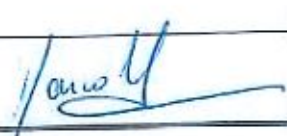
Publié le

03 AVR. 2023



ID : 055-200057000-20230328-DCM280323PT6-BF

ARRETE ET SIGNATURES

Monsieur RABIEGA Daniel, Conseiller	
Madame PUZZUOLI Isabelle, Conseiller	
Monsieur FLORIAN Gaërd, Conseiller	
Madame THEVENOT Véronique, Conseiller	
Monsieur GRIESSMANN Bertrand, Conseiller	
Madame BENOIST Sandrine, Conseiller	
Madame MEYER Geneviève, Conseiller	
Madame MASSI Maryline, Conseiller	
Monsieur CENCIG Ivan, Conseiller	
Madame LANDIÉ Anne-Sophie, Conseiller	
Madame LAVOUÉ Estelle, conseiller	
Monsieur LATUNER Anaud, Conseiller	
Madame BOLOGNESE Charlotte, Conseiller	
Monsieur BENOIST Emmanuel, Conseiller	
Madame SCHAGUENE Marie-Louise, Conseiller	
Monsieur JECKER Bernard, Conseiller	
Madame MARCOT Martino, Conseiller	

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03 AVR. 2023



ID : 068-200057909-20230328-DCM280323PT6-BF



ARRETE ET SIGNATURES

Madame JUST Elisabeth, Conseiller	
Monsieur HEYBERGER Paul, Conseiller	

Certifié exécutoire par le compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le

À le

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

03 AVR. 2023



ID : 068-200057809-20230328-DCM200323PT6-BF



Séance du 28 mars 2023

Nombre de conseillers élus :	33
Nombre de conseillers en fonction :	33
Nombre de conseillers présents :	27
Procurations :	6

Sous la présidence de Monsieur Antoine VIOLA, Maire

Présents : M. FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Mme BEHA, Maire déléguée de Didenheim, M. WASSLER, Mme GOLDSTEIN, M. LACKER, Mme MONTOUT, M. DENOS, Mme SCHULTZ-RATZMANN, M. JOUX, Adjoints au Maire
Mme LEIMGRUBER, MM. DIETSCHY, JAMMES, LAPREVOTE, RABIEGA, FLORIAN, Mme THEVENOT, Conseillère municipale déléguée, M. GRIESSMANN, Conseiller municipal délégué, Mmes MEYER, MASSI, M. CENCIG, Mme LANDIÉ, MM. LATUNER, BENOIST, Mmes SCHAGUENE, MARCOT, JUST, Conseillers municipaux

Absent excusé et non représenté : /

Absent non excusé : /

Ont donné procuration : Madame Isabelle PUZZUOLI, Conseillère municipale déléguée, à Madame Marie Madeleine LEIMGRUBER, Madame Sandrine BENOIST à Monsieur Emmanuel BENOIST, Madame Estelle LAVOUÉ, Conseillère municipale déléguée à Madame l'Adjointe Esther SCHULTZ-RATZMANN, Madame Charlotte BOLOGNESE à Madame l'Adjointe Magella MONTOUT, Monsieur Bernard JECKER à Madame Marie-Louise SCHAGUENE, Monsieur Paul HEYBERGER à Madame Elisabeth JUST

POINT 7 - Affectation des résultats constatés aux CFU 2022

Rapporteur : Monsieur le Maire

Considérant les explications qui lui ont été données à propos de l'excédent de fonctionnement constaté au compte financier unique 2022 de la Commune de Brunstatt-Didenheim pour un montant de 3 237 542.76 € et de 226 355.12 € au compte financier unique 2022 du budget annexe de l'eau, ainsi que de l'excédent d'investissement pour un montant de 485 236.98 € pour la commune et de 204 429.20 € pour le budget annexe de l'eau.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

après avoir constaté un reste à réaliser 2022 de 1 878 869,41 €,

- d'affecter l'excédent de fonctionnement à raison de 1 291 417.83 € à l'article 1068 de la section d'investissement et le reliquat de 2 172 480.05 € à l'article 002 de la section de fonctionnement,
- de reporter l'intégralité de l'excédent d'investissement, soit 689 666.18 € à l'article 001 de la section d'investissement.


Bruno ALLENBACH
Secrétaire de séance
Directeur Général des Services
Publié le 3 avril 2023



Pour extrait conforme.
Brunstatt-Didenheim, le 30 mars 2023


Antoine VIOLA
Maire de Brunstatt-Didenheim

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM
68350

388, Avenue d'Altkirch
Tél : 03 89 06 05 00



EXTRAIT
MUNICIPAL
BRUNSTATT

Envoyé en préfecture le 03/04/2023
Reçu en préfecture le 03/04/2023
Publié le 03 AVR. 2023
ID : 008-200067908-20230328-DCM280323PT8-BF

Séance du 28 mars 2023

Nombre de conseillers élus :	33
Nombre de conseillers en fonction :	33
Nombre de conseillers présents :	27
Procurations :	6

Sous la présidence de Monsieur Antoine VIOLA, Maire

Présents : M. FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Mme BEHA, Maire déléguée de Didenheim, M. WASSLER, Mme GOLDSTEIN, M. LACKER, Mme MONTOUT, M. DENOS, Mme SCHULTZ-RATZMANN, M. JOUX, Adjoints au Maire
Mme LEIMGRUBER, MM. DIETSCHY, JAMMES, LAPREVOTE, RABIEGA, FLORIAN, Mme THEVENOT, Conseillère municipale déléguée, M. GRIESSMANN, Conseiller municipal délégué, Mmes MEYER, MASSI, M. CENCIG, Mme LANDIÉ, MM. LATUNER, BENOIST, Mmes SCHAGUENE, MARCOT, JUST, Conseillers municipaux

Absent excusé et non représenté : /

Absent non excusé : /

Ont donné procuration : Madame Isabelle PUZZUOLI, Conseillère municipale déléguée, à Madame Marie Madeleine LEIMGRUBER, Madame Sandrine BENOIST à Monsieur Emmanuel BENOIST, Madame Estelle LAVOUÉ, Conseillère municipale déléguée à Madame l'Adjointe Esther SCHULTZ-RATZMANN, Madame Charlotte BOLOGNESE à Madame l'Adjointe Magella MONTOUT, Monsieur Bernard JECKER à Madame Marie-Louise SCHAGUENE, Monsieur Paul HEYBERGER à Madame Elisabeth JUST

POINT 8 - Examen du projet de budget primitif 2023 de la Commune

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif de la Commune pour 2023 tel qu'il est amené à expliciter et commenter chapitre par chapitre.

Le document s'équilibre comme mentionné ci-après :

- en section de fonctionnement

* en dépenses et en recettes **9 436 680.05 €**

- en section d'investissement

* en dépenses et en recettes **8 183 721.51 €**

L'autofinancement prévisionnel est de **2 362 502.49 €**

Pour ce qui est de la section d'investissement, il est souligné que les crédits inscrits seront affectés à des acquisitions et des travaux divers. Leur financement est essentiellement constitué par :

- un prélèvement sur recettes ordinaires de fonctionnement pour 2 362 502.49 €
- le fonds de compensation de la TVA pour 340 000 €
- la taxe d'aménagement pour 300 000 €
- les amortissements pour 400 000 €
- un emprunt pour 930 897.51 €

A l'issue de la discussion qui s'ensuit et compte tenu des
apportées,

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le projet de budget primitif de la Commune tel que mentionné ci-dessus.



Bruno ALLENBACH
Secrétaire de séance
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme.
Brunstatt-Didenheim, le 30 mars 2023



Antoine VIOLA
Maire de Brunstatt-Didenheim

Publié le 3 avril 2023



COMMUNE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle sera disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et est transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2023 a été voté le 28 mars 2023 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 16 février 2023. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès de l'État, de la Cea, de la Région ou de m2A chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2023 représentent 9 436 680.05 euros.

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03 AVR. 2023

ID : 068-200057909-20230328-DCM280323PT8-BF



Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2023 représentent 7 759 355.06 euros

Finalement, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau. L'autofinancement s'élève à 2 362 502,49 euros.

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'État
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	2 070 000.00	Excédent brut reporté	2 172 480.05
Dépenses de personnel	3 300 000.00	Recettes des services	308 200.00
Autres dépenses de gestion courante	1 085 677.56	Impôts et taxes	5 916 500.00
Dépenses financières	29 000.00	Dotations et participations	845 000.00
Dépenses exceptionnelles	3 000.00	Autres recettes de gestion courante	125 000.00
Autres dépenses	186 000.00	Recettes exceptionnelles	50 000.00
Dépenses imprévues		Recettes financières	16 000.00
Total dépenses réelles	7 759 355.06	Autres recettes	3 000.00
Chargos (écritures d'ordre entre sections)	400 500.00	Total recettes réelles	9 436 180.05
Virement à la section d'investissement	2 362 502.49	Produits (écritures d'ordre entre sections)	500.00
Total général	9 436 680.05	Total général	9 436 680.05

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2023 (pas d'augmentation en 2023)

- Taxe d'habitation : 12.87 %
- Taxe foncière sur le bâti 28.05 % (14.88 % + 13.17 % (part départementale))
- Taxe foncière sur le non bâti 51.68 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 4 900 000 euros

d) Les dotations de l'État

Les dotations attendues de l'État s'élèveront à 845 000 euros

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté		solde d'investissement reporté	689 666,18
		Virement de la section de fonctionnement	2 362 502,49
Remboursement d'emprunts	264 000.00	FCTVA	340 000.00
Travaux de bâtiments	1 282 000.00	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 291 417.83

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03 AVR. 2023



ID : 068-200067409-20230328-DCM280323PT0-BF

	2 110 500.00	Cessions d'immobilisations	1 037 000.00
Autres travaux	375 000.00	Taxe aménagement	300 000.00
Autres dépenses	1 751 114.60	subventions	832 237.50
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Emprunt	930 897.51
Reports 2022	2 401 106.91	Produits (écritures d'ordre entre section)	400 000.00
Total général	8 183 721.51	Total général	8 183 721.51

c) Les principaux projets de l'année 2023 sont les suivants :

- Acquisition de terrains
- Réhabilitation bâtiment rue de France
- Renouvellement réseaux EP en leds
- Réhabilitation des aires de jeux
- Verdissement des cours d'école
- Aménagement parvis Eglise et Mairie
- Etude sur le photovoltaïque sur les bâtiments communaux
- Travaux voirie avec par ex l'avenue d'Altkirch, rue Firmin Satory, rue des papillons, rue de Dornach, rue des chars ...
- Etude sur les Passerelles cycles- piétons à Didenheim et à Brunstatt
- Etude du pumptrack

d) Les subventions d'investissements prévues :

- 832 237, 50 euros attendues de l'État, de la Région, du Département de la m2A et autres organismes

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03 AVR. 2023

ID : 068-200057909-20230328-DCM200323PT8-11F

COM BRUNSTATT-DIDENHEIM - 68 - COM BRUNSTATT-DIDENHEIM

VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
		1 907 700,00	2 070 000,00	2 070 000,00
011	Charges à caractère général			
0042	Achats de prestations de services (sauf terrains à aménager)	2 500,00	2 500,00	2 500,00
005	Achats de matériel, équipements et travaux	30 000,00	0,00	0,00
00611	Fournitures non stockables - Eau et assainissement		30 000,00	30 000,00
00612	Fournitures non stockables - Energie - Electricité	430 000,00	530 000,00	630 000,00
00622	Fournitures non stockables - Carburants	75 000,00	75 000,00	75 000,00
00623	Fournitures non stockables - Alimentation	7 000,00	12 000,00	12 000,00
00620	Fournitures non stockables - Autres fournitures non stockables	150 000,00	150 000,00	160 000,00
00631	Fournitures non stockables - Fournitures d'entretien	20 000,00	20 000,00	20 000,00
00632	Fournitures non stockables - Fournitures de petit équipement	1 000,00	1 000,00	1 000,00
00633	Fournitures non stockables - Fournitures de petit équipement	2 000,00	1 000,00	1 000,00
00630	Fournitures non stockables - Habillement et vêtements de travail	20 000,00	20 000,00	20 000,00
0064	Fournitures non stockables - Fournitures administratives	20 000,00	20 000,00	20 000,00
0067	Fournitures non stockables - Fournitures scolaires	27 000,00	27 000,00	27 000,00
0068	Fournitures non stockables - Autres matières et fournitures	1 000,00	2 000,00	2 000,00
011	Contrats de prestations de services	110 000,00	180 000,00	180 000,00
0132	Locations immobilières	10 000,00	10 000,00	10 000,00
01351	Locations matériel roulant	25 000,00	10 000,00	10 000,00
01350	Autres locations mobilières	25 000,00	25 000,00	25 000,00
014	Charges locatives et de copropriété	20 000,00	21 000,00	21 000,00
01521	Entretien et réparations sur terrains	90 000,00	90 000,00	90 000,00
015221	Entretien et réparations sur bâtiments publics	45 000,00	45 000,00	45 000,00
015220	Entretien et réparations sur autres bâtiments	5 000,00	6 000,00	6 000,00
015231	Entretien et réparations sur voiries	65 000,00	60 000,00	60 000,00
015232	Entretien et réparations sur réseaux	30 000,00	16 000,00	16 000,00
01524	Entretien et réparations sur bois et forêts	5 000,00	5 000,00	5 000,00
01551	Entretien et réparations sur matériel roulant	25 000,00	20 000,00	20 000,00
01550	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	25 000,00	20 000,00	20 000,00
01558	Entretien et réparations sur autres biens mobiliers	110 000,00	120 000,00	120 000,00
0166	Maintenance	35 000,00	35 000,00	35 000,00
0161	Primes d'assurances multirisques	5 000,00	0,00	0,00
0182	Assurance obligatoire dommage-construction	40 000,00	40 000,00	40 000,00
0180	Autres primes d'assurance	25 000,00	20 000,00	20 000,00
017	Etudes et recherches	4 000,00	4 000,00	4 000,00
0102	Documentation générale et technique	10 000,00	25 000,00	25 000,00
0104	Versements à des organismes de formation	20 000,00	25 000,00	25 000,00
0100	Autres frais divers	1 500,00	1 500,00	1 500,00
0225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	25 000,00	30 000,00	30 000,00
02200	Autres honoraires, conseils...	15 000,00	15 000,00	15 000,00
0227	Frais d'actes et de contentieux	4 000,00	4 000,00	4 000,00
0228	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires - Divers	0 000,00	5 000,00	6 000,00
0231	Annonces et insertions	30 000,00	35 000,00	35 000,00
02321	Fête des personnes âgées	10 000,00	10 000,00	10 000,00
02322	Fêtes des écoles	45 000,00	45 000,00	45 000,00
02323	Diverses fêtes et cérémonies	15 000,00	20 000,00	20 000,00
0234	Réceptions	25 000,00	28 000,00	28 000,00
0236	Catalogues et imprimés et publications	1 000,00	1 000,00	1 000,00
0230	Publicité, publications, relations publiques - Divers	10 000,00	5 000,00	5 000,00
0247	Transports collectifs du personnel	35 000,00	35 000,00	35 000,00
0240	Transports de biens et transports collectifs - Divers	2 000,00	2 000,00	2 000,00
0201	Voyages, déplacements et missions	10 000,00	15 000,00	15 000,00
0201	Frais d'affranchissement	35 000,00	30 000,00	30 000,00
0202	Frais de télécommunications	1 000,00	2 000,00	2 000,00
027	Services bancaires et assimilés	9 000,00	9 000,00	9 000,00
0201	Concours divers (cotisations...)	700,00	1 000,00	1 000,00
0202	Frais de gardiennage	1 000,00	1 000,00	1 000,00
0203	Frais de nettoyage des locaux	50 000,00	50 000,00	50 000,00
02070	Remboursements de frais à des tiers	2 000,00	2 000,00	2 000,00
0200	Autres services extérieurs			

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

03 AVR. 2023



ID : 068-200057909-20230320-DCM200323PT8-BF

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03 AVR. 2023

2023

ID : 008-200057909-20230328-DCM280323P16-BF

COM BRUNSTATT-DIDENHEIM - 68 - COM BRUNSTATT-DIDENHEIM

VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
63512	Taxes foncières	41 000,00	41 000,00	41 000,00
63513	Autres impôts locaux	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6358	Autres droits	2 000,00	2 000,00	2 000,00
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	12 000,00	10 000,00	10 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 178 000,00	3 300 000,00	3 300 000,00
6218	Autre personnel extérieur	230 000,00	280 000,00	280 000,00
6331	Versement mobilité	28 000,00	30 000,00	30 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	7 000,00	7 000,00	7 000,00
6336	Cotisations au CNFPT et au CDGFPT	30 000,00	34 000,00	34 000,00
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	4 500,00	4 500,00	4 500,00
64111	Personnel titulaire - Rémunération principale	1 565 000,00	1 460 000,00	1 460 000,00
64112	Personnel titulaire - SFT et indemnité de résidence	30 000,00	20 000,00	20 000,00
64113	Personnel titulaire - NBI		10 000,00	10 000,00
64110	Personnel titulaire - Autres indemnités	400 000,00	480 000,00	480 000,00
64131	Personnel non titulaire - Rémunérations	70 000,00	160 000,00	160 000,00
64132	Personnel non titulaire - SFT et indemnité de résidence		4 500,00	4 500,00
64138	Personnel non titulaire - Primes et autres indemnités	13 000,00	18 000,00	18 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	30 000,00	30 000,00	30 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	218 000,00	250 000,00	250 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	400 000,00	380 000,00	380 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 500,00	5 000,00	5 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	95 000,00	95 000,00	95 000,00
6456	Versement au F.N.C. du supplément familial	12 000,00	12 000,00	12 000,00
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	1 600,00	1 000,00	1 000,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	4 500,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	10 000,00	9 000,00	9 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	24 000,00	15 000,00	15 000,00
6488	Autres		15 000,00	15 000,00
014	Atténuations de produits	180 000,00	188 000,00	188 000,00
7301112	Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	5 000,00	5 000,00	5 000,00
730116	Prélèvements au titre de l'article 55 de la loi SRU	160 000,00	160 000,00	160 000,00
73012	Reversements sur droits d'enregistrement		1 000,00	1 000,00
7302221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercom.	25 000,00	20 000,00	20 000,00
66	Autres charges de gestion courante	1 033 700,00	1 066 677,56	1 066 677,56
65131	Bourses		0,00	0,00
65132	Prix	2 000,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction (élus)	190 000,00	190 000,00	190 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement (élus)	3 500,00	6 000,00	6 000,00
65313	Cotisations de retraite (élus)	15 000,00	15 000,00	15 000,00
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale (élus)	25 000,00	25 000,00	25 000,00
65315	Formation (élus)	10 000,00	10 000,00	10 000,00
653172	Cotisations fonds financier allocation fin de mandat (élus)	200,00	1 000,00	1 000,00
6542	Créances éteintes	1 000,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	128 000,00	128 000,00	128 000,00
65561	Contrib. au fonds de compensation des charges territoriales	18 000,00	18 000,00	18 000,00
65568	Autres contributions	38 000,00	37 000,00	37 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	500,00	1 000,00	1 000,00
657352	Subventions de fonctionnement aux CCAS	225 000,00	130 000,00	130 000,00
65741	Subventions de fonctionnement aux ménages		5 000,00	5 000,00
65748	Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé	300 000,00	310 000,00	310 000,00
6584	Amendes fiscales et pénales		800,00	800,00
65888	Autres charges diverses de gestion courante	83 500,00	213 177,56	213 177,56
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+66)	6 306 400,00	6 641 677,56	6 641 677,56
66	Charges financières (b)	25 000,00	29 000,00	29 000,00

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03 AVR. 2023



ID : 008-200057800-20230328-DCM280323PT8-BF

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03 AVR 2023

ID : 068-200057909-20230328-DCM280323PT8.tif

COM BRUNSTATT-DIDENHEIM - 68 - COM BRUNSTATT-DIDENHEIM

VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
66111	Intérêts réglés à l'échéance	25 000,00	29 000,00	29 000,00
67	Charges spécifiques (c)	2 000,00	3 000,00	3 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,00	3 000,00	3 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciations (d)	500,00	500,00	500,00
6815	Dot. aux prov. pour risques et charges de fonctionnement	500,00	0,00	0,00
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants		500,00	500,00
022	Dépenses imprévues (e)		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		6 333 900,00	6 674 177,56	6 674 177,56
023	Virement à la section d'investissement	1 974 493,80	2 362 502,49	2 362 502,49
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	350 000,00	400 000,00	400 000,00
6811	Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	350 000,00	400 000,00	400 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 324 493,80	2 762 502,49	2 762 502,49
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		2 324 493,80	2 762 502,49	2 762 502,49
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		8 658 393,80	9 436 680,05	9 436 680,05

REBTES A REALISER 2022	0,00
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 436 680,05

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03 AVR. 2023



ID : 068-200057009-20230328-DCM200323PT8-BF

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03 AVR 2023

2023

ID : 005-200057909-20230329-DCM280329PT8-BF

COM BRUNSTATT-DIDENHEIM - 68 - COM BRUNSTATT-DIDENHEIM

VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
013	Atténuations de charges	50 000,00	50 000,00	50 000,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	50 000,00	50 000,00	50 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	307 300,00	308 200,00	308 200,00
7022	Coupes de bois	3 000,00	5 000,00	5 000,00
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	12 000,00	10 000,00	10 000,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public	48 000,00	52 000,00	52 000,00
7035	Locations de droits de chasse et de pêche	1 300,00	1 200,00	1 200,00
704	Travaux	80 000,00	80 000,00	80 000,00
70846	Miso à dispo personnel facturé aux autres organismes	120 000,00	120 000,00	120 000,00
70873	Remboursement de frais par les C.C.A.S.	3 000,00	0,00	0,00
70876	Remboursement de frais par des tiers	40 000,00	40 000,00	40 000,00
73	Impôts et taxes	1 460 000,00	1 426 000,00	1 426 000,00
73211	Attribution de compensation	1 348 000,00	1 348 000,00	1 348 000,00
73221	FNGIR	42 000,00	42 000,00	42 000,00
732221	Fonds de péréquation des ressources com. et intercom.	70 000,00	35 000,00	35 000,00
731	Fiscalité locale	4 186 000,00	4 491 500,00	4 491 500,00
73111	Impôts directs locaux	3 697 000,00	3 900 000,00	3 900 000,00
73123	Taxe com. addit. / droits mutation ou taxe publicité foncière	300 000,00	400 000,00	400 000,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	48 000,00	46 000,00	46 000,00
73141	Taxe sur la consommation finale d'électricité	140 000,00	135 000,00	135 000,00
73154	Droits de place	10 000,00	7 000,00	7 000,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	3 000,00	3 500,00	3 500,00
74	Dotations et participations	869 500,00	845 000,00	845 000,00
74111	Dotations forfaitaire des communes	685 000,00	620 000,00	620 000,00
741121	Dotations de solidarité rurale (DSR) des communes	100 000,00	100 000,00	100 000,00
7472	Participations régions	1 500,00	0,00	0,00
7473	Participations départements	15 000,00	25 000,00	25 000,00
747888	Autres	60 000,00	0,00	0,00
74833	Etat - Compensation au titre des exonérations de TF		92 000,00	92 000,00
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations de TH		8 000,00	8 000,00
74830	Attribution du fonds départ. de péréquation de la TP	38 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	140 000,00	125 000,00	125 000,00
752	Revenus des immeubles	140 000,00	125 000,00	125 000,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)		7 022 800,00	7 244 700,00	7 244 700,00
76	Produits financiers (b)		16 000,00	16 000,00
7688	Autres produits financiers		16 000,00	16 000,00
77	Produits spécifiques (c)	1 000,00	3 000,00	3 000,00
773	Mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale	1 000,00	3 000,00	3 000,00
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (d)		500,00	500,00
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants		500,00	500,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		7 023 800,00	7 264 200,00	7 264 200,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		7 023 800,00	7 264 200,00	7 264 200,00

RESTES A REALISER 2022

0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

2 172 480,05

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

9 436 680,05

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

03 AVR 2023



ID : 068-200057908-20230326-DCM260323PT8-BF

COM BRUNSTATT-DIDENHEIM - 68 - COM BRUNSTATT-DIDENHEIM

VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03-avr-2023

ID : 008-200057909-20230326-DCM740323PT8-BF

COM BRUNSTATT-DIDENHEIM - 68 - COM BRUNSTATT-DIDENHEIM

VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	84 644,80	61 000,00	61 000,00
2031	Frais d'études	46 900,00	30 000,00	30 000,00
2051	Concessions et droits similaires	47 744,80	31 000,00	31 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	76 650,00	30 000,00	30 000,00
20422	Subv. pers. droit privé - Bâtiments et installations	78 650,00	30 000,00	30 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 078 101,43	1 657 900,00	1 557 900,00
2111	Terrains nus	39 531,85	690 000,00	690 000,00
2112	Terrains de voirie	501,00	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes		60 500,00	50 500,00
2128	Autres agencements et aménagements		12 000,00	12 000,00
21310	Constructions équipements du cimetière	16 050,00	15 000,00	15 000,00
21318	Constructions autres bâtiments publics	180 000,00	0,00	0,00
21328	Constructions autres bâtiments privés		35 000,00	35 000,00
21351	Install. générales .. des constructions - Bâtiments publics	83 500,00	166 400,00	166 400,00
21362	Install. générales .. des constructions - Bâtiments privés		35 000,00	35 000,00
2138	Autres constructions		0,00	0,00
2161	Réseaux de voirie	108 281,49	110 000,00	110 000,00
2162	Installations de voirie	205 878,32	50 000,00	50 000,00
21534	Réseaux d'électrification	12 473,98	110 000,00	110 000,00
21681	Matériel roulant	1 017,00	0,00	0,00
21688	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile	17 295,66	40 000,00	40 000,00
215731	Matériel roulant	210 000,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie		0,00	0,00
2168	Autres installations, matériel et outillage techniques	31 400,08	60 000,00	60 000,00
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers		8 000,00	8 000,00
21828	Autres matériels de transport		10 000,00	10 000,00
21831	Matériel informatique scolaire	33 299,80	25 000,00	25 000,00
21838	Autre matériel informatique	34 500,00	25 000,00	25 000,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	27 101,36	28 000,00	28 000,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	45 000,00	60 000,00	60 000,00
2185	Matériel de téléphonie	2 000,00	3 000,00	3 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	27 570,19	25 000,00	25 000,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	4 945 891,77	3 767 500,00	3 767 500,00
2312	Agencements et aménagements de terrains (en cours)	60 039,18	375 000,00	375 000,00
2313	Constructions (en cours)	2 310 279,02	100 000,00	100 000,00
23131	Constructions - Mairie		293 000,00	293 000,00
23132	Constructions - bâtiments divers		709 000,00	709 000,00
231321	Constructions - bureau de police		0,00	0,00
23133	Constructions - bâtiments scolaires		0,00	0,00
23137	Constructions - ateliers municipaux		30 000,00	30 000,00
23138	Constructions - locaux périscolaires		160 000,00	160 000,00
23139	Constructions - caserno pompiers		0,00	0,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	2 676 573,69	885 500,00	885 500,00
23151	Voie - Réhabilitation escalier Bellevue / Mulhouse à Didenheim		0,00	0,00
231514	Voie - av d'Altkirch - Rd-point Combattants / rue des Vergers		0,00	0,00
231515	Voie - avenue d'Altkirch - entrée côté Zillisheim		10 000,00	10 000,00
23152	Voie - giratoire RM433 / RD88b		0,00	0,00
231521	Voie - rue de Zillisheim - Dld		0,00	0,00
2315241	Voie - rue du Kohlberg		0,00	0,00
231529	Voie - rue du 25 novembre Dld (Morachwillerweg/Carrières)		0,00	0,00
231540	Voie - rue des Carrières		0,00	0,00
231561	Voie - rue de l'Eglise		1 215 000,00	1 215 000,00
23158	Eclairage public			
Total des dépenses d'équipement		6 193 287,80	5 416 400,00	5 416 400,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		102 214,60	102 214,60
1080	Excédents du fonctionnement capitalisés		102 214,60	102 214,60

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03 AVR. 2023



ID : 068-200057900-20230328-DCM280323P1A-III

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03 AVR. 2023

ID : 068-200057009-20230328-DCM280323PT8-BF

COM BRUNSTATT-DIDENHEIM - 68 - COM BRUNSTATT-DIDENHEIM

VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	268 600,00	264 000,00	264 000,00
1641	Emprunts en euros	264 000,00	260 000,00	260 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	600,00	0,00	0,00
16870	Autres dettes - Autres organismes et particuliers	4 000,00	4 000,00	4 000,00
20	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues		0,00	0,00
Total des dépenses financières		268 600,00	368 214,60	368 214,60
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		6 461 787,80	5 782 614,60	5 782 614,60
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		6 461 787,80	5 782 614,60	5 782 614,60

RESTES A REALISER 2022	2 401 106,81
+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 183 721,61

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03 AVR. 2023



ID : 006-200057900-20230328-DCM280323PT0-PF

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03 AVR. 2023



2023

ID : 068-200057909-20230326-DCM780323PT8-41F

COM BRUNSTATT-DIDENHEIM - 68 - COM BRUNSTATT-DIDENHEIM

VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap/ art	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Proposition nouvelle	Vote de l'assemblée délibérante
13	Subventions d'investissement (hors 138)	714 636,00	310 000,00	310 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	46 000,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP du rattachement	567 000,00	310 000,00	310 000,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	101 536,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 166)	916 598,20	930 897,61	930 897,61
1641	Emprunts en euros	916 598,20	930 897,61	930 897,61
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 631 134,20	1 240 897,61	1 240 897,61
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 248 600,31	1 931 417,83	1 931 417,83
10222	FCTVA	580 000,00	340 000,00	340 000,00
10226	Taxe d'aménagement	295 000,00	300 000,00	300 000,00
10228	Autres fonds d'investissement		0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 373 600,31	1 291 417,83	1 291 417,83
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	150 000,00	1 037 000,00	1 037 000,00
Total des recettes financières		2 398 600,31	2 968 417,83	2 968 417,83
TOTAL RECETTES REELLES		4 029 734,51	4 209 315,34	4 209 315,34
021	Virement de la section de fonctionnement	1 974 493,80	2 362 502,49	2 362 502,49
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	350 000,00	400 000,00	400 000,00
2802	Amort. frais études, élabor., modif et révis. doc d'urbanisme	350 000,00	400 000,00	400 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 324 493,80	2 762 502,49	2 762 502,49
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		2 324 493,80	2 762 502,49	2 762 502,49
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		6 354 228,31	6 971 817,83	6 971 817,83

+

RESTES A REALISER 2022	522 237,50
+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	689 666,18
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	8 183 721,51

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

03 AVR. 2023



ID : 068-200057909-20230326-DCM280323PT8-BF

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Maire,
A Brunstatt-Didenheim, le
Le Maire,



Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session
A Brunstatt-Didenheim, le 28/03/2023

Les membres du Conseil Municipal,

Nombre de membres en exercice : 33
Nombre de membres présents : 27
Nombre de suffrages exprimés : 33 (dont 6 provisions)
VOTES : Pour : 33
Contre : /
Abstention : /
Date de convocation : 22/03/23

Monsieur VIOLA Antoine, Maire	
Monsieur FRIDERICH Jérémie, Maire délégué de Brunstatt	
Madame BEHA Nicole, Maire déléguée de Didenheim	
Monsieur WASSLER Jean-François, Adjoint	
Madame GOLDSTEIN Danièle, Adjoint	
Monsieur LACKER Philip, Adjoint	
Madame MONTOUT Magella, Adjoint	
Monsieur DENOS Dominique, Adjoint	
Madame SCHULTZ-RATZMANN Esther, Adjoint	
Monsieur JOUX André, Adjoint	
Madame LEIMGRUBER Mario Madeleine, Conseiller	
Monsieur DIETSCHY Bernard, Conseiller	
Monsieur JAMMES Pierre, Conseiller	

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03 AVR. 2023



ID : 068-200057900-20230328-DCM280323PT8-BF



ARRETE ET SIGNATURES

Monsieur LAPREVOTE René-Henri, Conseiller	
Monsieur RABIEGA Daniel, Conseiller	
Madame PUZZUOLI Isabelle, Conseiller	
Monsieur FLORIAN Goerd, Conseiller	
Madame THEVENOT Véronique, Conseiller	
Monsieur GRIESSMANN Bertrand, Conseiller	
Madame BENOIST Sandrine, Conseiller	
Madame MEYER Geneviève, Conseiller	
Madame MASSI Marylino, Conseiller	
Monsieur CENCIG Ivan, Conseiller	
Madame LANDIÉ Anne-Sophie, Conseiller	
Madame LAVOUÉ Estelle, conseiller	
Monsieur LATUNER Arnaud, Conseiller	
Madame BOLOGNESE Charlotte, Conseiller	
Monsieur BENOIST Emmanuel, Conseiller	
Madame SCHAGUENE Marie-Louise, Conseiller	
Monsieur JECKER Bernard, Conseiller	

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03 AVR. 2023



ID : 068-200057909-20230320-DCM200323PT0-BF

COM BRUNSTATT-DIDENHEIM - COM BRUNSTATT-DIDENHEIM

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03 AVR. 2023

ID : 068-200067900-20230320-DCM280323PT8-BF



ARRETE ET SIGNATURES

Madame MARCOT Martine, Conseiller	
Madame JUST Elisabeth, Conseiller	
Monsieur HEYBERGER Paul, Conseiller	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le et de la publication le

A Brunstatt-Didenheim, le

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03 AVR. 2023



ID : 06B-200057909-20230328-DCM280323P-T8-BF

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM

68350

388, Avenue d'Altkirch

Tél : 03 89 06 05 00



EXTRAIT
MUNICIPAL
BRUNSTATT

Envoyé en préfecture le 03/04/2023
Reçu en préfecture le 03/04/2023
Publié le 03 AVR. 2023
ID : 068-200067909-20230328-DCM280323PT9-DE

Séance du 28 mars 2023

Nombre de conseillers élus : 33
Nombre de conseillers en fonction : 33
Nombre de conseillers présents : 27
Procurations : 6

Sous la présidence de Monsieur Antoine VIOLA, Maire

Présents : M. FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Mme BEHA, Maire déléguée de Didenheim, M. WASSLER, Mme GOLDSTEIN, M. LACKER, Mme MONTOUT, M. DENOS, Mme SCHULTZ-RATZMANN, M. JOUX, Adjoints au Maire
Mme LEIMGRUBER, MM. DIETSCHY, JAMMES, LAPREVOTE, RABIEGA, FLORIAN, Mme THEVENOT, Conseillère municipale déléguée, M. GRIESSMANN, Conseiller municipal délégué, Mmes MEYER, MASSI, M. CENCIG, Mme LANDIÉ, MM. LATUNER, BENOIST, Mmes SCHAGUENE, MARCOT, JUST, Conseillers municipaux

Absent excusé et non représenté : /

Absent non excusé : /

Ont donné procuration : Madame Isabelle PUZZUOLI, Conseillère municipale déléguée, à Madame Marie Madeleine LEIMGRUBER, Madame Sandrine BENOIST à Monsieur Emmanuel BENOIST, Madame Estelle LAVOUÉ, Conseillère municipale déléguée à Madame l'Adjointe Esther SCHULTZ-RATZMANN, Madame Charlotte BOLOGNESE à Madame l'Adjointe Magella MONTOUT, Monsieur Bernard JECKER à Madame Marie-Louise SCHAGUENE, Monsieur Paul HEYBERGER à Madame Elisabeth JUST

POINT 9 - Budget principal – Vote des autorisations de programme et crédits de paiement

Rapporteur : Monsieur le Maire

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget de N ne tient compte que des CP de l'année.

Il est proposé d'ouvrir pour 2023 les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) suivantes :

N°AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2023	CP 2024
AP 1	Passerelle DIDENHEIM	620 000 €	25 000 €	595 000 €
AP 2	Passerelle BRUNSTATT	1 200 000 €	25 000 €	1 175 000 €

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'article L263-8 du code des juridictions financières partant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'instruction codificatrice M57,

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

- de réaliser l'opération relative d'une Passerelle cycles-piétons à Didenheim, sur une durée de deux ans, à partir de 2023, selon la procédure de gestion pluriannuelle en AP/CP en créant sous n° AP1, d'un montant de 620 000 €,
- de réaliser l'opération relative d'une Passerelle cycles-piétons à entre Brunstatt et Didenheim Prévue sur deux ans, à partir de 202 », selon la procédure de gestion pluriannuelle en AP/CP en créant une autorisation de sous n° AP2, d'un montant de 1 200 000 €,
- d'ouvrir les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiqués dans le tableau ci-dessus,
- d'autoriser le Maire, jusqu'à l'adoption du budget 2023, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement indiqués dans le tableau ci-dessus,
- d'autoriser le maire ou son représentant à demander les subventions auprès des différents co-financeurs potentiels.



Bruno ALLENBACH
Secrétaire de séance
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme.
Brunstatt-Didenheim, le 30 mars 2023



Antoine VIOLA
Maire de Brunstatt-Didenheim

Publié le 3 avril 2023

Envoyé en préfecture le 03/04/2023
Reçu en préfecture le 03/04/2023
Publié le 03 AVR. 2023
ID : 068-200057809-20230328-DCM280323PT9-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM
68350

388, Avenue d'Altkirch
Tél : 03 89 06 05 00



EXTRAIT
MUNICIPAL
BRUNSTATT

Envoyé en préfecture le 03/04/2023
Reçu en préfecture le 03/04/2023
Publié le 03 AVR 2023
ID : 068-200057900-20230328-DCM200323PT10-DE

Séance du 28 mars 2023

Nombre de conseillers élus :	33
Nombre de conseillers en fonction :	33
Nombre de conseillers présents :	27
Procurations :	6

Sous la présidence de Monsieur Antoine VIOLA, Maire

Présents : M. FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Mme BEHA, Maire déléguée de Didenheim, M. WASSLER, Mme GOLDSTEIN, M. LACKER, Mme MONTOUT, M. DENOS, Mme SCHULTZ-RATZMANN, M. JOUX, Adjoints au Maire
Mme LEIMGRUBER, MM. DIETSCHY, JAMMES, LAPRÉVOTE, RABIEGA, FLORIAN, Mme THEVENOT, Conseillère municipale déléguée, M. GRIESSMANN, Conseiller municipal délégué, Mmes MEYER, MASSI, M. CENCIG, Mme LANDIÉ, MM. LATUNER, BENOIST, Mmes SCHAGUENE, MARCOT, JUST, Conseillers municipaux

Absent excusé et non représenté : /

Absent non excusé : /

Ont donné procuration : Madame Isabelle PUZZUOLI, Conseillère municipale déléguée, à Madame Marie Madeleine LEIMGRUBER, Madame Sandrine BENOIST à Monsieur Emmanuel BENOIST, Madame Estelle LAVOUÉ, Conseillère municipale déléguée à Madame l'Adjointe Esther SCHULTZ-RATZMANN, Madame Charlotte BOLOGNESE à Madame l'Adjointe Magella MONTOUT, Monsieur Bernard JECKER à Madame Marie-Louise SCHAGUENE, Monsieur Paul HEYBERGER à Madame Elisabeth JUST

POINT 10 - Révision des tarifs de droit de place au marché

Rapporteur : Monsieur le Maire

Considérant plus particulièrement que les tarifs présentement applicables n'ont pas été revalorisés depuis 2017,

Se référant à sa délibération antérieure du 23 mars 2017,

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

- de réviser le tarif du droit de place au marché à 2,00 €/ml sur le ban de Brunstatt-Didenheim à compter du 1^{er} avril 2023.


Bruno ALLENBACH
Secrétaire de séance
Directeur Général des Services

Publié le 3 avril 2023



Pour extrait conforme.
Brunstatt-Didenheim, le 30 mars 2023


Antoine VIOLA
Maire de Brunstatt-Didenheim

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM
68350

388, Avenue d'Altkirch
Tél : 03 89 06 05 00



EXTRAIT D
MUNICIPAL
BRUNSTATT-DIDENHEIM

Envoyé en préfecture le 06/04/2023
Reçu en préfecture le 06/04/2023
Publié le 06 AVR. 2023
ID : 068-200057909-20230328-DCM280323PT11A-DE

Séance du 28 mars 2023

Nombre de conseillers élus :	33
Nombre de conseillers en fonction :	33
Nombre de conseillers présents :	27
Procurations :	6

Sous la présidence de Monsieur Antoine VIOLA, Maire

Présents : M. FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Mme BEHA, Maire déléguée de Didenheim, M. WASSLER, Mme GOLDSTEIN, M. LACKER, Mme MONTOUT, M. DENOS, Mme SCHULTZ-RATZMANN, M. JOUX, Adjoints au Maire
Mme LEIMGRUBER, MM. DIETSCHY, JAMMES, LAPREVOTE, RABIEGA, FLORIAN, Mme THEVENOT, Conseillère municipale déléguée, M. GRIESSMANN, Conseiller municipal délégué, Mmes MEYER, MASSI, M. CENCIG, Mme LANDIÉ, MM. LATUNER, BENOIST, Mmes SCHAGUENE, MARCOT, JUST, Conseillers municipaux

Absent excusé et non représenté : /

Absent non excusé : /

Ont donné procuration : Madame Isabelle PUZZUOLI, Conseillère municipale déléguée, à Madame Marie Madeleine LEIMGRUBER, Madame Sandrine BENOIST à Monsieur Emmanuel BENOIST, Madame Estelle LAVOUÉ, Conseillère municipale déléguée à Madame l'Adjointe Esther SCHULTZ-RATZMANN, Madame Charlotte BOLOGNESE à Madame l'Adjointe Magella MONTOUT, Monsieur Bernard JECKER à Madame Marie-Louise SCHAGUENE, Monsieur Paul HEYBERGER à Madame Elisabeth JUST

POINT 11 - Fixation du taux d'imposition aux taxes directes pour 2023

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de l'harmonisation des taux des taxes locales, le Conseil Municipal a voté le 29 septembre 2016 l'intégration fiscale progressive pour la taxe d'habitation et la taxe foncière sur les propriétés bâties, selon la durée maximale prévue par la loi.

Ainsi, seront appliqués sur le territoire des communes historiques de Brunstatt et de Didenheim des taux différents pendant cette période transitoire.

Cette procédure sera applicable aux douze premiers budgets de la commune nouvelle de Brunstatt-Didenheim.

Les taux d'imposition qui figureront sur les avis d'imposition seront calculés par l'Administration fiscale au vu des taux votés par le Conseil Municipal.

Par ailleurs, suite à l'adoption de la Loi de Finances 2023 le 31/12/2022, les bases fiscales qui servent au calcul des impôts locaux par l'Administration fiscale vont être revalorisées à hauteur de 7,1 % en 2023.

Cette revalorisation concernera la base de calcul de la taxe foncière et de taxe d'enlèvement des ordures ménagères et aussi la base de calcul de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, cotisation foncière des entreprises et taxe d'habitation sur les résidences secondaires

S'agissant de la taxe d'habitation, l'article 16 de la loi de finances pour 2020 gèle les taux de cette taxe à leur niveau de 2019 pour 2020, 2021 et 2022. Les intégrations fiscales progressives de taux de taxe d'habitation seront donc suspendues et ne reprendront qu'à compter de 2023, année où les collectivités pourront de nouveau voter le taux de la taxe d'habitation qui ne s'appliquera plus qu'aux résidences secondaires, aux locaux meublés non affectés à l'habitation principale et le cas échéant aux locaux vacants.

Par délibération du 31 mars 2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts pour 2022 à :

- taxe foncière bâtie : 28,05%
- taxe foncière non bâtie : 51,68%

Le taux de la taxe d'habitation étant fixé à 12,87 % et gelé depuis 2019 ;

Il est proposé, de **maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022.**

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

- de voter les taux pour l'année 2023 aux niveaux suivants :

- pour la taxe foncière bâtie :	28,05%
- pour la taxe foncière non bâtie :	51,68%
- pour la taxe d'habitation :	12,87%



Bruno ALLENBACH
Secrétaire de séance
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme.
Brunstatt-Didenheim, le 30 mars 2023



Antoine VIOLA
Maire de Brunstatt-Didenheim

Publié le 3 avril 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM

68350

388, Avenue d'Altkirch

Tél : 03 89 06 05 00



EXTRAIT
MUNICIPAL
BRUNSTATT

Envoyé en préfecture le 03/04/2023
Reçu en préfecture le 03/04/2023
Publié le 03 AVR. 2023
ID : 000-200057909-20230328-DCM260323PT12-DE

Séance du 28 mars 2023

Nombre de conseillers élus :	33
Nombre de conseillers en fonction :	33
Nombre de conseillers présents :	27
Procurations :	6

Sous la présidence de Monsieur Antoine VIOLA, Maire

Présents : M. FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Mme BEHA, Maire déléguée de Didenheim, M. WASSLER, Mme GOLDSTEIN, M. LACKER, Mme MONTOUT, M. DENOS, Mme SCHULTZ-RATZMANN, M. JOUX, Adjoints au Maire
Mme LEIMGRUBER, MM. DIETSCHY, JAMMES, LAPREVOTE, RABIEGA, FLORIAN, Mme THEVENOT, Conseillère municipale déléguée, M. GRIESSMANN, Conseiller municipal délégué, Mmes MEYER, MASSI, M. CENCIG, Mme LANDIÉ, MM. LATUNER, BENOIST, Mmes SCHAGUENE, MARCOT, JUST, Conseillers municipaux

Absent excusé et non représenté : /

Absent non excusé : /

Ont donné procuration : Madame Isabelle PUZZUOLI, Conseillère municipale déléguée, à Madame Marie Madeleine LEIMGRUBER, Madame Sandrine BENOIST à Monsieur Emmanuel BENOIST, Madame Estelle LAVOUÉ, Conseillère municipale déléguée à Madame l'Adjointe Esther SCHULTZ-RATZMANN, Madame Charlotte BOLOGNESE à Madame l'Adjointe Magella MONTOUT, Monsieur Bernard JECKER à Madame Marie-Louise SCHAGUENE, Monsieur Paul HEYBERGER à Madame Elisabeth JUST

POINT 12 - Contrat de territoire de l'agglomération de Mulhouse avec la Collectivité Européenne d'Alsace

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans un contexte de crises énergétiques, sociales et climatiques, la Collectivité européenne d'Alsace a souhaité être aux côtés des acteurs locaux et, ensemble, ont travaillé à la définition d'enjeux porteurs de développement en matière d'attractivité, d'environnement et écologie et de cohésion sociale.

Ainsi, elle a adopté le 20 juin 2022 une démarche de contractualisation avec les territoires pragmatiques qui mobilise des moyens en ingénierie (proposée par les services de la Collectivité européenne d'Alsace et également par les 17 structures membres du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA)) et financiers conséquents (167 M€ sur la période 2022-2025) pour accompagner la dynamique de chaque Territoire d'Alsace.

Le bénéfice d'un soutien de la Collectivité européenne d'Alsace au titre des fonds financiers dédiés - Fonds Communal Alsace, Fonds d'Attractivité Alsace, Fonds d'innovation territoriale - est conditionné, conformément aux règlements desdits fonds, par l'adoption, par les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre intéressés, d'une délibération approuvant la signature du Contrat de Territoire Alsace correspondant.

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03 AVR. 2023

ID : 068-200057809-20230328-DCM280323PT12-DE

Les éléments essentiels du Contrat sont les suivants :

- La définition des enjeux et objectifs partagés et validés :

Enjeu territoire durable :

- Soutenir la reconquête de la nature en ville par le développement, la protection et la valorisation de la biodiversité ;
- Accélérer la décarbonation par le déploiement de nouveaux réseaux de chaleur, l'amélioration des performances thermiques des grands équipements ou infrastructures, le soutien aux énergies vertes.

Enjeu territoire solidaire :

- Renforcer l'offre de services du quotidien et faciliter leur accès avec comme publics prioritaires les personnes fragiles ou en insertion, les parents et la petite enfance ;
- Aménager les grandes infrastructures routières qui facilitent l'accessibilité aux grands services et équipements et aider au développement des mobilités douces.

Enjeu territoire attractif :

- Renforcer le rayonnement des sites et établissements à vocation culturelle, patrimoniale et touristique notamment sur les thématiques scientifiques et techniques ;
 - Développer l'offre et la qualité des équipements sportifs à destination des collégiens et les équipements sportifs de rayonnement régional.
- L'instauration d'une gouvernance partagée pour le suivi du contrat,
 - La co-construction des projets avec la Collectivité européenne d'Alsace,
 - La possibilité d'un accompagnement financier de certains projets par la Collectivité européenne d'Alsace, en fonction de leur éligibilité et de leur intérêt au regard des enjeux et objectifs précités.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 20 juin 2022 portant Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires et notamment les fonds qui l'accompagnent,

Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 6 février 2023 portant adoption des Contrats de Territoire Alsace 2022-2025,

Vu le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Agglomération de Mulhouse, adopté par la Collectivité européenne d'Alsace par délibération susvisée du 6 février 2023,

Considérant l'intérêt pour la Commune de s'engager dans la démarche de contractualisation et de partenariat proposée par la Collectivité européenne d'Alsace,

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Agglomération de Mulhouse pour la période 2022-2025, tel que joint en annexe,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le Contrat précité,
- de charger Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.


Bruno ALLENBACH
Secrétaire de séance
Directeur Général des Services
Publié le 3 avril 2023



Pour extrait conforme.
Brunstatt-Didenheim, le 30 mars 2023


Antoine VIOLA
Maire de Brunstatt-Didenheim

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM
68350

388, Avenue d'Altkirch
Tél : 03 89 06 05 00



EXTRAIT
MUNICIPAL
BRUNSTATT

Envoyé en préfecture le 03/04/2023
Reçu en préfecture le 03/04/2023
Publié le **03 AVR. 2023**
ID : 068-200057908-20230320-DCM280323PT13-DE

Séance du 28 mars 2023

Nombre de conseillers élus :	33
Nombre de conseillers en fonction :	33
Nombre de conseillers présents :	27
Procurations :	6

Sous la présidence de Monsieur Antoine VIOLA, Maire

Présents : M. FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Mme BEHA, Maire déléguée de Didenheim, M. WASSLER, Mme GOLDSTEIN, M. LACKER, Mme MONTOUT, M. DENOS, Mme SCHULTZ-RATZMANN, M. JOUX, Adjoints au Maire
Mme LEIMGRUBER, MM. DIETSCHY, JAMMES, LAPREVOTE, RABIEGA, FLORIAN, Mme THEVENOT, Conseillère municipale déléguée, M. GRIESSMANN, Conseiller municipal délégué, Mmes MEYER, MASSI, M. CENCIG, Mme LANDIÉ, MM. LATUNER, BENOIST, Mmes SCHAGUENE, MARCOT, JUST, Conseillers municipaux

Absent excusé et non représenté : /

Absent non excusé : /

Ont donné procuration : Madame Isabelle PUZZUOLI, Conseillère municipale déléguée, à Madame Marie Madeleine LEIMGRUBER, Madame Sandrine BENOIST à Monsieur Emmanuel BENOIST, Madame Estelle LAVOUÉ, Conseillère municipale déléguée à Madame l'Adjointe Esther SCHULTZ-RATZMANN, Madame Charlotte BOLOGNESE à Madame l'Adjointe Magella MONTOUT, Monsieur Bernard JECKER à Madame Marie-Louise SCHAGUENE, Monsieur Paul HEYBERGER à Madame Elisabeth JUST

POINT 13 - Attribution de subvention - 1^{er} versement 2023

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter une nouvelle méthode de travail avec les associations permettant à la fois de mieux connaître leurs besoins et les activités prévues, de même que de se rendre compte de la réalité concrète de ces activités.

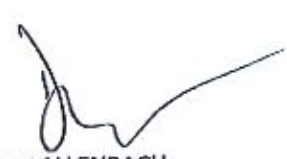
Aussi, à l'exception des associations pour lesquelles une convention avec la commune est élaborée et permet de connaître ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer au fur et à mesure du dépôt de ces demandes, après analyse du dossier et justificatifs apportées par les structures.

Il est donc proposé de verser les subventions suivantes selon tableau joint,

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

- de valider cette proposition et d'attribuer les subventions mentionnées aux organismes selon le tableau joint.


Bruno ALLENBACH
Secrétaire de séance
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme.
Brunstatt-Didenheim, le 30 mars 2023


Antoine VIOLA
Maire de Brunstatt-Didenheim

Publié le 3 avril 2023

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03 AVR. 2023

ID : 068-200057909-20230328-DCM280323PT13-DE



COMMUNE BRUNSTATT-DIDENHEIM

SUBVENTIONS 2023 (LC 65748)

Attribution selon les demandes des associations après passage en Conseil Municipal	Versements 2023
Coopérative de l'Ecole Maternelle du Centre	1 250,00 €
Coopérative de l'Ecole La Sirène de l'III	5 000,00 €
Coopérative de l'Ecole Élémentaire Jacques Prévert et du Château Besenval	4 130,00 €
Classe de mer Ecole Élémentaire Jacques Prévert et du Château Besenval	7 835,00 €
Société de Gymnastique de Didenheim	3 500,00 €
Gym Distribution Janvier à Juin	500,00 €
A.A.P.P.M.A.	820,00 €
A.B.C.I.	1 500,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers Brunstatt-Didenheim	1 740,00 €
Amicale du Personnel Communal Brunstatt-Didenheim	35 000,00 €
Association St Gall	5 000,00 €
Association Protection de l'Environnement	1 350,00 €
Association les Restos du Cœur	300,00 €
Brunstatt Accueil & Loisirs	750,00 €
Brunstatt Didenheim Handball	1 000,00 €
Cercle Généalogique de Mulhouse	350,00 €
Chorale Saint-Grégoire de Brunstatt	1 600,00 €
Chorale Saint-Gall de Didenheim	150,00 €
Collège Pierre Pflimlin	400,00 €
Chiens Guides de l'Est Ecole de Cernay	100,00 €
Club d'Education Canine Mulhouse-Brunstatt	3 000,00 €
Cour des Arts	11 800,00 €
Delta Revie	250,00 €
Donneurs de Sang Didenheim	250,00 €
F.C.B.	2 500,00 €
Gospel's Rejoicing	350,00 €
Union handisports - Open Air	600,00 €
Prendre et Vivre son Temps	750,00 €
Repair'Café de Brunstatt-Didenheim	400,00 €
Rucher Ecole Sud Alsace	750,00 €
Société Saint-Vincent de Paul	2 000,00 €
Sport pour tous	3 200,00 €
UNC Brunstatt-Didenheim	600,00 €
Vic & Patrimoine et Maison des Associations	900,00 €
TOTAL	99 625,00 €

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM
68350

388, Avenue d'Altkirch
Tél : 03 89 06 05 00



EXTRAIT
MUNICIPAL
BRUNSTATT

Envoyé en préfecture le 03/04/2023
Reçu en préfecture le 03/04/2023
Publié le 03 AVR. 2023
ID : 068-200057909-20230320-13CM280323PT14-DE

Séance du 28 mars 2023

Nombre de conseillers élus :	33
Nombre de conseillers en fonction :	33
Nombre de conseillers présents :	27
Procurations :	6

Sous la présidence de Monsieur Antoine VIOLA, Maire

Présents : M. FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Mme BEHA, Maire déléguée de Didenheim, M. WASSLER, Mme GOLDSTEIN, M. LACKER, Mme MONTOUT, M. DENOS, Mme SCHULTZ-RATZMANN, M. JOUX, Adjoints au Maire
Mme LEIMGRUBER, MM. DIETSCHY, JAMMES, LAPREVOTE, RABIEGA, FLORIAN, Mme THEVENOT, Conseillère municipale déléguée, M. GRIESSMANN, Conseiller municipal délégué, Mmes MEYER, MASSI, M. CENCIG, Mme LANDIÉ, MM. LATUNER, BENOIST, Mmes SCHAGUENE, MARCOT, JUST, Conseillers municipaux

Absent excusé et non représenté : /

Absent non excusé : /

Ont donné procuration : Madame Isabelle PUZZUOLI, Conseillère municipale déléguée, à Madame Marie Madeleine LEIMGRUBER, Madame Sandrine BENOIST à Monsieur Emmanuel BENOIST, Madame Estelle LAVOUÉ, Conseillère municipale déléguée à Madame l'Adjointe Esther SCHULTZ-RATZMANN, Madame Charlotte BOLOGNESE à Madame l'Adjointe Magella MONTOUT, Monsieur Bernard JECKER à Madame Marie-Louise SCHAGUENE, Monsieur Paul HEYBERGER à Madame Elisabeth JUST

POINT 14 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'APAP - Organisation des activités extrascolaires

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec l'administration, plus particulièrement en son article 10 consacré à la transparence financière,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application dudit article,

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'accorder au titre de l'exercice 2023 à l'Association Pour les Activités Périscolaires (A.P.A.P.) une subvention de fonctionnement d'un montant de 65 211 € au titre de l'accueil de loisirs extrascolaire et de l'accueil de loisirs du mercredi,
- de donner tous pouvoirs au Maire ou à l'Adjoint délégué à l'effet de signer la convention jointe en annexe dont la passation s'impose sachant que le montant annuel de la subvention versée excède la somme de 23 000 €.


Bruno ALLENBACH
Secrétaire de séance
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme.
Brunstatt-Didenheim, le 30 mars 2023


Antoine VIOLA
Maire de Brunstatt-Didenheim

Publié le 3 avril 2023

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03 AVR. 2023



ID : 068-200057909-20230320-DCM200323PT14-DE

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03 AVR. 2023

ID : 068-200057909-20230328-DCM280323PT14-DE

**CONVENTION POUR LE VERSEMENT D'UNE
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
au titre de l'année 2023
pour l'organisation des activités extrascolaires
en faveur de l'Association Pour les Activités Périscolaires (APAP)**

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321,

Entre,

La Commune de Brunstatt-Didenheim, représentée par Monsieur Antoine VIOLA, Maire,
dûment autorisé à ces fins par une délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2020,

ci-après désignée « la Commune »

d'une part,

et

Monsieur Fablen GARCIA, agissant en sa qualité de Président, dûment habilité à cet effet
par le Comité Directeur de l'APAP dont le siège est à BRUNSTATT, 13 rue du Château,

ci-après dénommée « l'Association »

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE :

Il est expressément rappelé que l'Association, dont la durée est illimitée, a notamment pour but, en liaison avec les autorités municipales, l'organisation extra-scolaire sur la commune de Brunstatt ainsi que l'organisation périscolaire en liaison avec les autorités de m2A.



ARTICLE 1 : Objet de la convention

Au titre de la présente convention, l'Association s'engage à réaliser les actions s'inscrivant dans les objectifs poursuivis conformément à ses statuts. Compte tenu de l'intérêt que présentent celles-ci sur le territoire de la Commune, cette dernière a décidé d'en faciliter la réalisation en allouant des moyens financiers à l'Association, ainsi qu'un avantage en nature.

Ces moyens consistent en une subvention de fonctionnement dont le montant est arrêté chaque année lors de l'établissement du budget primitif.

I -- OBLIGATIONS DE LA COLLECTIVITE

ARTICLE 2 : Subvention de fonctionnement

Pour l'année 2023, la Commune alloue à l'A.P.A.P. une subvention de fonctionnement de 68 211 € pour l'organisation des activités extra scolaires sur le territoire de Brunstatt et qui permet de couvrir une partie des dépenses de celle-ci. Cette subvention tient compte du bonus territoire Caf perçu par l'Association pour l'année n-1.

Les subventions éventuelles des années suivantes seront définies par la Commune en relation avec le Comité Directeur de l'A.P.A.P.

ARTICLE 3 : Modalités de versement des fonds

La subvention de fonctionnement sera versée soit en intégralité, soit par acomptes successifs, au compte de l'Association par l'intermédiaire du SGC de Mulhouse.

II -- OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION

ARTICLE 4 : Actions menées sur le territoire de la Commune

- Les activités périscolaires de compétence communautaire
- Les activités extrascolaires (accueils les mercredis et vacances scolaires) de compétence communale

ou toute autre intervention acceptée par la Commune.

ARTICLE 5 : Reddition des comptes, présentation des documents financiers

En contrepartie du versement de la subvention, l'Association dont les comptes sont établis pour un exercice courant du 1^{er} janvier au 31 décembre, devra :

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03 AVR. 2023

ID : 008-200057809-20230328-DCM280323PT14-DE

- formuler sa demande annuelle de subvention au plus tard le 5 décembre de l'exercice précédent, accompagné d'un budget prévisionnel détaillé,
- communiquer à la collectivité au plus tard le 31 octobre de l'année suivant la date de clôture du dernier exercice comptable, son bilan, son compte de résultat (ou compte de dépenses et recettes) certifiés par le président ou le trésorier ainsi que le rapport d'activité de l'année écoulée. L'Association devra également fournir régulièrement les procès-verbaux des assemblées générales et du comité directeur ainsi que toutes les modifications intervenues dans les statuts, la composition dudit comité directeur et du bureau.

D'une manière générale, l'Association s'engage à justifier à tout moment, sur simple demande de la Commune, l'utilisation de la subvention reçue. Elle tiendra sa comptabilité à sa disposition à cet effet, celle-ci étant présentée conformément aux principes du Plan comptable général de 1982 ainsi que dans le respect des dispositions légales et réglementaires concernant les organismes privés subventionnés par des fonds publics.

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, la Commune pourra suspendre le versement de la subvention, voire demander le remboursement des acomptes déjà versés.

III – CLAUSES GENERALES

ARTICLE 6 : Durée

La présente convention est valable pendant toute la durée des obligations liées au versement de la subvention à valoir pour l'exercice de référence, ou pour les renouvellements éventuels.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

En outre, si l'A.P.A.P. n'était plus à même de remplir son objet ou si son activité réelle était significativement inférieure aux prévisions présentées dans le cadre de la demande de subvention déposée auprès de ses services, la Commune se réserve le droit de réclamer le remboursement de tout ou partie de la somme versée.

La présente convention pourra être reconduite tacitement pour les années suivantes sans que le nombre de reconductions ne puisse être supérieur à trois.

ARTICLE 7 : Caducité de la convention

La présente convention sera rendue caduque par la dissolution de l'Association.

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03 AVR. 2023

ID : 068-200057909-20230326-DCM280323PT14-DE

Elle sera également résiliée de plein droit et sans indemnité en cas de changement d'objet ou d'activité, de liquidation judiciaire, d'impossibilité patente pour elle de continuer ou d'achever sa mission.

ARTICLE 8 : Assurances

L'Association souscrira toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paiera les primes et les cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Commune puisse être mise en cause. Elle devra justifier à chaque demande l'existence de telles polices d'assurances.

ARTICLE 9 : Modification de la convention

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci.

ARTICLE 10 : Compétence juridictionnelle

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention relèvera de la compétence des tribunaux du ressort de la Commune.

Fait en trois exemplaires
Brunstatt-Didenheim,

Pour l'Association
Le Président :

Pour la Commune
Le Maire :



Séance du 28 mars 2023

Nombre de conseillers élus :	33
Nombre de conseillers en fonction :	33
Nombre de conseillers présents :	27
Procurations :	6

Sous la présidence de Monsieur Antoine VIOLA, Maire

Présents : M. FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Mme BEHA, Maire déléguée de Didenheim, M. WASSLER, Mme GOLDSTEIN, M. LACKER, Mme MONTOUT, M. DENOS, Mme SCHULTZ-RATZMANN, M. JOUX, Adjoints au Maire
Mme LEIMGRUBER, MM. DIETSCHY, JAMMES, LAPREVOTE, RABIEGA, FLORIAN, Mme THEVENOT, Conseillère municipale déléguée, M. GRIESSMANN, Conseiller municipal délégué, Mmes MEYER, MASSI, M. CENCIG, Mme LANDIÉ, MM. LATUNER, BENOIST, Mmes SCHAGUENE, MARCOT, JUST, Conseillers municipaux

Absent excusé et non représenté : /

Absent non excusé : /

Ont donné procuration : Madame Isabelle PUZZUOLI, Conseillère municipale déléguée, à Madame Marie Madeleine LEIMGRUBER, Madame Sandrine BENOIST à Monsieur Emmanuel BENOIST, Madame Estelle LAVOUÉ, Conseillère municipale déléguée à Madame l'Adjointe Esther SCHULTZ-RATZMANN, Madame Charlotte BOLOGNESE à Madame l'Adjointe Magella MONTOUT, Monsieur Bernard JECKER à Madame Marie-Louise SCHAGUENE, Monsieur Paul HEYBERGER à Madame Elisabeth JUST

POINT 15 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace -
Projet jeunesse à destination des 11-17 ans

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre des animations proposées aux jeunes, la commune fait appel aux services des Foyers Clubs d'Alsace. Une offre de loisirs est ainsi proposée aux jeunes âgés de 11 à 17 ans pendant les vacances scolaires.

Afin de formaliser le projet jeunesse pour l'exercice 2023, il y a lieu de procéder à la signature d'une nouvelle convention. S'agissant de la participation financière de la commune de Brunstatt-Didenheim, elle s'élève pour 2023 à 51 651 €.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver la conclusion d'une convention avec la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace dans le cadre du projet jeunesse 11/17 ans telle que ci-dessus exposée,
- de donner tous pouvoirs au Maire ou à l'Adjoint délégué à l'effet de signer la convention jointe en annexe dont la passation s'impose sachant que le montant annuel de la subvention versée excède la somme de 23 000 €.


Bruno ALLENBACH
Secrétaire de séance
Directeur Général des Services
Publié le 3 avril 2023



Pour extrait conforme.
Brunstatt-Didenheim, le 30 mars 2023


Antoine VIOLA
Maire de Brunstatt-Didenheim

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03 AVR. 2023



ID : 008-200057009-20230328-DCM280323PT15-DE



CONVENTION

La convention est établie entre:

- La Commune de Brunstatt-Didenheim représentée par M. Antoine VIOLA en qualité de maire et dûment habilité par délibération.
- La Commune de Flaxlanden représentée par Mme Francine AGUDO-PEREZ en qualité de maire et dûment habilité par délibération.
- La Commune de Zillisheim représentée par M. Michel LAUGEL en qualité de maire et dûment habilité par délibération

Désignées ci-dessous « les communes »

Et la Fédération des Foyers Clubs d'Alsace 4 rue des Castors, 68200 MULHOUSE inscrite au tribunal de Mulhouse sous le n° XXI fol. 26, représentée par Patrick RAVINEL en qualité de Président.

Désignées ci-dessous « FDFC »

ARTICLE 1

OBJET DE LA CONVENTION

La FDFC a depuis 2001 développé des projets d'animation locale en direction de l'enfance et de la jeunesse sur le département du Haut Rhin, et notamment sur les communes de Zillisheim et de Didenheim à travers la gestion d'accueils de loisirs permanents (périscolaire et extrascolaire). Elle a également accompagné l'initiative d'une association adhérente en matière de périscolaire sur la commune de Flaxlanden.

Ces projets avec le soutien des collectivités locales, s'inscrivent dans la volonté d'offrir à la population de ces communes des temps de loisirs, des temps éducatifs pour les enfants de 3 à 12 ans. La FDFC souhaite aujourd'hui développer un projet en direction des 11-17 ans afin d'assurer une continuité éducative et favoriser l'engagement des jeunes dans la vie de leur territoire. Ce projet initié par la FDFC doit dépasser la logique communale, pertinente en matière d'enfance mais trop restreinte s'agissant de la jeunesse ; aussi elle a proposé aux communes déjà partenaires sur des actions enfance de travailler à la définition et la mise en œuvre d'un projet jeunesse.

ARTICLE 2

OBJECTIFS DU PROJET ET DES ACTIONS

- Développer une offre socio-éducative en direction des adolescents.
- Proposer des espaces d'implication des jeunes principalement dans la vie locale.
- Permettre l'émergence de projets de et en assurer l'accompagnement et le suivi jusqu'à sa mise en œuvre.
- Développer des actions de préventions et d'informations liées au public adolescent.
- Favoriser l'engagement citoyen des jeunes.

Pour la mise en œuvre de son projet, La FDFC s'appuiera en terme de moyens sur deux (e) animateurs (trice) à temps plein dédié au territoire et des projets d'animation en lien avec les objectifs.

ARTICLE 3

DISPOSITIONS FINANCIERES

Les communes ayant reconnu que le projet proposé par la FDFC répondait à un principe d'intérêt général et entrant dans ses domaines de compétences, elles décident d'apporter leur soutien au projet.

Ce soutien se traduit par :

- Un soutien financier
 - Du poste et de la mission d'accompagnement
 - Des actions
 - Du soutien logistique
- La mise à disposition ponctuelle de locaux.
- Un accès à des salles de réunion ou des salles d'activités
- Une participation active à l'évaluation du projet

ARTICLE 4

VERSEMENT DE LA PARTICIPATION

Les communes s'engagent à verser leur participation sur la base du Budget Prévisionnel (en annexe).

Les communes s'engagent à verser comme suit :

- 20% du montant du Budget Prévisionnel au mois de avril
- 60% du montant du Budget Prévisionnel au mois de juin
- 20% du montant du Budget prévisionnel au mois de décembre

Cette action présentant un caractère expérimental, la FDFC s'engage à chercher des sources de financement complémentaires qui pourraient diminuer le coût pour les collectivités

ARTICLE 6

DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est signée pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

ARTICLE 7

RUPTURE DE LA CONVENTION

Chacune des parties a la possibilité de dénoncer la convention en observant la procédure d'information réciproque et préalable suivante :

Envoi d'une lettre avec accusé de réception moyennant un préavis de deux mois, faisant l'état des raisons conduisant l'une des parties à envisager la résiliation de la convention. La FDFC et les communes se réserveront le droit de réclamer le versement des subventions indûment perçues ou à percevoir après la rupture.

ARTICLE 8

MODALITES DE CONTROLE

La FDFC s'engage à produire et à fournir l'ensemble des pièces que les collectivités estimeront utiles pour mesurer la bonne utilisation des participations versées par celles-ci, à titre indicatif (rapport d'activité, rapport financier, compte d'exploitation annuel, rapport des commissaires aux comptes s'ils existent)
Les éléments devront être fournis aux communes au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

ARTICLE 9

MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant précisant les évolutions.

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03 AVR. 2023

ID : 008-200057909-20230328-DCM280323PT15-DE

ARTICLE 10

LITIGES

En cas de litige le Tribunal Administratif de Strasbourg est réputé compétent.

Fait à Mulhouse, le 10 février 2023

Le Maire
de la Commune de Brunstatt-Didenheim
M. Antoine VIOLA

Le Maire
de la Commune de Flaxlanden
Mme Francine AGUDO-PEREZ

Le Président
de la FDFC
M. Patrick RAVINEL

Le Maire
de la Commune de Zillisheim
M. Michel LAUGEL

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM

68350
388, Avenue d'Altkirch
Tél : 03 89 06 05 00



EXTRAIT
MUNICIPAL
BRUNSTATT

Envoyé en préfecture le 03/04/2023
Reçu en préfecture le 03/04/2023
Publié le 03 AVR. 2023
ID : 008-200057909-20230328-DCM280323PT16-DE

Séance du 28 mars 2023

Nombre de conseillers élus :	33
Nombre de conseillers en fonction :	33
Nombre de conseillers présents :	27
Procurations :	6

Sous la présidence de Monsieur Antoine VIOLA, Maire

Présents : M. FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Mme BEHA, Maire déléguée de Didenheim, M. WASSLER, Mme GOLDSTEIN, M. LACKER, Mme MONTOUT, M. DENOS, Mme SCHULTZ-RATZMANN, M. JOUX, Adjoints au Maire
Mme LEIMGRUBER, MM. DIETSCHY, JAMMES, LAPRÉVOTE, RABIEGA, FLORIAN, Mme THEVENOT, Conseillère municipale déléguée, M. GRIESSMANN, Conseiller municipal délégué, Mmes MEYER, MASSI, M. CENCIG, Mme LANDIÉ, MM. LATUNER, BENOIST, Mmes SCHAGUENE, MARCOT, JUST, Conseillers municipaux

Absent excusé et non représenté : /

Absent non excusé : /

Ont donné procuration : Madame Isabelle PUZZUOLI, Conseillère municipale déléguée, à Madame Marie Madeleine LEIMGRUBER, Madame Sandrine BENOIST à Monsieur Emmanuel BENOIST, Madame Estelle LAVOUÉ, Conseillère municipale déléguée à Madame l'Adjointe Esther SCHULTZ-RATZMANN, Madame Charlotte BOLOGNESE à Madame l'Adjointe Magella MONTOUT, Monsieur Bernard JECKER à Madame Marie-Louise SCHAGUENE, Monsieur Paul HEYBERGER à Madame Elisabeth JUST

POINT 16 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Ecole de Musique Centre et de Théâtre de Brunstatt

Rapporteur : Monsieur le Maire

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec l'administration, plus particulièrement en son article 10 consacré à la transparence financière,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application dudit article,

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'accorder au titre de l'exercice 2023 la subvention de fonctionnement de 40 560 € à l'Ecole de Musique Centre et de Théâtre de Brunstatt,
- de donner tous pouvoirs au Maire ou à l'Adjoint délégué à l'effet de signer la convention jointe en annexe dont la passation s'impose avec l'association locale ci-dessus sachant que le montant annuel de la subvention versée excède la somme de 23 000 €.

Bruno ALLENBACH
Secrétaire de séance
Directeur Général des Services
Publié le 3 avril 2023



Pour extrait conforme.
Brunstatt-Didenheim, le 30 mars 2023

Antoine VIOLA
Maire de Brunstatt-Didenheim

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03 AVR. 2023



ID : 000-200057909-20230328-DCM260323P116-DE

**CONVENTION POUR LE VERSEMENT D'UNE
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT
au titre de l'année 2023
en faveur de l'Ecole de Musique « Centre » et de Théâtre de Brunstatt**

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321,

Entre,

La Commune de Brunstatt-Didenhelm, représentée par Monsieur Antoine VIOLA, Maire, dûment autorisée à ces fins par une délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2020, ci-après désignée « la Commune »

d'une part,

et

Madame Laurence SVELON, agissant en sa qualité de Présidente, dûment habilitée à cet effet par le Comité Directeur de l'Ecole de Musique « Centre » et de Théâtre de Brunstatt dont le siège est à BRUNSTATT, 11 rue du Château.

ci-après dénommée « l'Association »

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

Au titre de la présente convention, l'Association s'engage à réaliser les actions s'inscrivant dans les objectifs poursuivis conformément à ses statuts. Compte tenu de l'intérêt que présentent celles-ci sur le territoire de la Commune, cette dernière a décidé d'en faciliter la réalisation en allouant des moyens financiers à l'Association, ainsi qu'un avantage en nature.

Ces moyens consistent en une subvention de fonctionnement dont le montant est arrêté chaque année lors de l'établissement du budget primitif, et de la mise à disposition de l'Espace Saint-Georges (salle des Fêtes, salle devant solfège, salle de répétition, salles de cours).

I – OBLIGATIONS DE LA COLLECTIVITE

ARTICLE 2 : Subvention de fonctionnement

Pour l'année 2023, la Commune alloue à l'Ecole de Musique « Centre » et de Théâtre de Brunstatt une subvention de fonctionnement de 40 560 € qui permet de couvrir une partie des dépenses de celle-ci. Les subventions éventuelles des années suivantes seront définies par la Commune en relation avec le Comité Directeur de l'Ecole de Musique « Centre » et de Théâtre de Brunstatt.

ARTICLE 3 : Modalités de versement des fonds

La subvention de fonctionnement sera versée soit en intégralité, soit par acomptes successifs, au compte de l'Association par l'intermédiaire de la Trésorerie de Mulhouse Couronne.

ARTICLE 4 : Avantage en nature

Pour l'année 2023, la Commune met à disposition de l'Ecole de Musique « Centre » et de Théâtre de Brunstatt l'Espace Saint-Georges (salle des Fêtes, salle devant solfège, salle de répétition, salles de cours).

Cet avantage en nature représente un montant estimé à 75 000 €.

II – OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION

ARTICLE 5 : Actions menées sur le territoire de la Commune

- Cours de musique
- Stage instrumental suivi d'un concert
- Concert des Professeurs
- Concert des Elèves
- Concert de Noël
- Audition des Elèves
- Stage d'Eté

ou toute autre intervention acceptée par la Commune.

ARTICLE 6 : Reddition des comptes, présentation des documents financiers

En contrepartie du versement de la subvention, l'Association dont les comptes sont établis pour un exercice courant du 1^{er} septembre au 31 août, devra :

- formuler sa demande annuelle de subvention au plus tard le 5 décembre de l'exercice précédent, accompagné d'un budget prévisionnel détaillé,
- communiquer à la collectivité au plus tard le 31 octobre de l'année suivant la date de clôture du dernier exercice comptable, son bilan, son compte de résultat (ou compte de dépenses et recettes) certifiés par le président ou le trésorier ainsi que le rapport d'activité de l'année écoulée. L'Association devra également fournir régulièrement les procès-verbaux des assemblées générales et du comité directeur ainsi que toutes les modifications intervenues dans les statuts, la composition dudit comité directeur et du bureau.

D'une manière générale, l'Association s'engage à justifier à tout moment, sur simple demande de la Commune, l'utilisation de la subvention reçue. Elle tiendra sa comptabilité à sa disposition à cet effet, celle-ci étant présentée conformément aux principes du Plan comptable général de 1982 ainsi que dans le respect des dispositions légales et réglementaires concernant les organismes privés subventionnés par des fonds publics.

Le respect des présentes prescriptions est impératif. A défaut, la Commune pourra suspendre le versement de la subvention, voire demander le remboursement des acomptes déjà versés.

III – CLAUSES GENERALES

ARTICLE 7 : Durée

La présente convention est valable pendant toute la durée des obligations liées au versement de la subvention à valoir pour l'exercice de référence, ou pour les renouvellements éventuels.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

En outre, si l'Ecole de Musique « Centre » et de Théâtre de Brunstatt n'était plus à même de remplir son objet ou si son activité réelle était significativement inférieure aux prévisions présentées dans le cadre de la demande de subvention déposée auprès de ses services, la Commune se réserve le droit de réclamer le remboursement de tout ou partie de la somme versée.

La présente convention pourra être reconduite tacitement pour les années suivantes sans que le nombre de reconductions ne puisse être supérieur à trois.

ARTICLE 8 : Caducité de la convention

La présente convention sera rendue caduque par la dissolution de l'Association.

Elle sera également résiliée de plein droit et sans indemnité en cas de changement d'objet ou d'activité, de liquidation judiciaire, d'impossibilité patente pour elle de continuer ou d'achever sa mission.

ARTICLE 9 : Assurances

L'Association souscrira toutes les polices d'assurances nécessaires pour garantir sa responsabilité civile. Elle paiera les primes et les cotisations de ces assurances sans que la responsabilité de la Commune puisse être mise en cause. Elle devra justifier à chaque demande l'existence de telles polices d'assurances.

ARTICLE 10 : Modification de la convention

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci.

ARTICLE 11 : Compétence juridictionnelle

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention relèvera de la compétence des tribunaux du ressort de la Commune.

Fait en trois exemplaires
Brunstatt-Didenheim, le

Pour l'Association
La Présidente :

Pour la Commune
Le Maire :

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le 03 AVR, 2023



ID : 068-200057009-20230328-DCM200323PT16 DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM

68350

388, Avenue d'Altkirch

Tél : 03 89 06 05 00



EXTRAIT
MUNICIPAL
BRUNSTATT

Envoyé en préfecture le 03/04/2023
Reçu en préfecture le 03/04/2023
Publié le 03 AVR. 2023
ID : 006-200057909-20230328-DCM280323PT17-DE

Séance du 28 mars 2023

Nombre de conseillers élus :	33
Nombre de conseillers en fonction :	33
Nombre de conseillers présents :	27
Procurations :	6

Sous la présidence de Monsieur Antoine VIOLA, Maire

Présents : M. FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Mme BEHA, Maire déléguée de Didenheim, M. WASSLER, Mme GOLDSTEIN, M. LACKER, Mme MONTOUT, M. DENOS, Mme SCHULTZ-RATZMANN, M. JOUX, Adjoint au Maire
Mme LEIMGRUBER, MM. DIETSCHY, JAMMES, LAPREVOTE, RABIEGA, FLORIAN, Mme THEVENOT, Conseillère municipale déléguée, M. GRIESSMANN, Conseiller municipal délégué, Mmes MEYER, MASSI, M. CENCIG, Mme LANDIÉ, MM. LATUNER, BENOIST, Mmes SCHAGUENE, MARCOT, JUST, Conseillers municipaux

Absent excusé et non représenté : /

Absent non excusé : /

Ont donné procuration : Madame Isabelle PUZZUOLI, Conseillère municipale déléguée, à Madame Marie Madeleine LEIMGRUBER, Madame Sandrine BENOIST à Monsieur Emmanuel BENOIST, Madame Estelle LAVOUÉ, Conseillère municipale déléguée à Madame l'Adjointe Esther SCHULTZ-RATZMANN, Madame Charlotte BOLOGNESE à Madame l'Adjointe Magella MONTOUT, Monsieur Bernard JECKER à Madame Marie-Louise SCHAGUENE, Monsieur Paul HEYBERGER à Madame Elisabeth JUST

POINT 17 - Retrait de la délibération portant sur la signature d'une convention PUP

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le 6 décembre 2022, le Conseil Municipal a décidé la signature d'une convention de projet urbain partenarial (PUP) rue des Vergers à Brunstatt, dont le constructeur s'est porté acquéreur pour la construction d'une maison individuelle.

Ce projet de convention PUP devait être signé par l'autorité compétente en matière de PLU, m2A, la commune en tant que maître d'ouvrage et le constructeur. Cette convention PUP portait sur un financement, par une personne privée, des équipements publics, comme le prévoit les articles L.332-11-3 et L.332-11-4 du code de l'urbanisme, pour un montant prévisionnel de 49 340,40 € TTC.

Compte tenu de la difficulté rencontrée par les constructeurs sur l'acquisition des terrains visés par le PUP, la commune a été informée de la rupture du compromis de vente dudit terrain.

Considérant que l'objet du PUP n'a plus lieu d'être,

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

- de prendre acte de cette décision,
- de retirer la délibération du 6 décembre 2022.


Bruno ALLENBACH
Secrétaire de séance
Directeur Général des Services
Publié le 3 avril 2023



Pour extrait conforme.
Brunstatt-Didenheim, le 30 mars 2023


Antoine VIOLA
Maire de Brunstatt-Didenheim



REPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE BRUNSTATT-DIDENHEIM

68350

388, Avenue d'Altkirch

Tél : 03 89 06 05 00



EXTRAIT
MUNICIPAL
BRUNSTATT

Envoyé en préfecture le 03/04/2023
Reçu en préfecture le 03/04/2023
Publié le 03 AVR. 2023
ID : 068-200057900-20230328-DCM200323PT18-DE

Séance du 28 mars 2023

Nombre de conseillers élus :	33
Nombre de conseillers en fonction :	33
Nombre de conseillers présents :	27
Procurations :	6

Sous la présidence de Monsieur Antoine VIOLA, Maire

Présents : M. FRIDERICH, Maire délégué de Brunstatt, Mme BEHA, Maire déléguée de Didenheim, M. WASSLER, Mme GOLDSTEIN, M. LACKER, Mme MONTOUT, M. DENOS, Mme SCHULTZ-RATZMANN, M. JOUX, Adjoint au Maire
Mme LEIMGRUBER, MM. DIETSCHY, JAMMES, LAPRÉVOTÉ, RABIEGA, FLORIAN, Mme THEVENOT, Conseillère municipale déléguée, M. GRIESSMANN, Conseiller municipal délégué, Mmes MEYER, MASSI, M. CENCIG, Mme LANDIÉ, MM. LATUNER, BENOIST, Mmes SCHAGUENE, MARCOT, JUST, Conseillers municipaux

Absent excusé et non représenté : /

Absent non excusé : /

Ont donné procuration : Madame Isabelle PUZZUOLI, Conseillère municipale déléguée, à Madame Marie Madeleine LEIMGRUBER, Madame Sandrine BENOIST à Monsieur Emmanuel BENOIST, Madame Estelle LAVOUÉ, Conseillère municipale déléguée à Madame l'Adjointe Esther SCHULTZ-RATZMANN, Madame Charlotte BOLOGNESE à Madame l'Adjointe Magella MONTOUT, Monsieur Bernard JECKER à Madame Marie-Louise SCHAGUENE, Monsieur Paul HEYBERGER à Madame Elisabeth JUST

POINT 18 - Intégration d'une parcelle dans le domaine public rue du Fossé à Brunstatt

Rapporteur : Monsieur le Maire et Monsieur l'Adjoint WASSLER

Dans le cadre de la remise des voiries, du programme immobilier « des Solaires », il a été constaté que les chemins du Winkelweg et rue du Fossé qui sont ouverts à la circulation et qui permettent d'accéder aux résidences, sont classés dans le domaine privé communal.

Ces chemins pourront être classés dans le domaine public sans enquête publique préalable compte tenu du fait que le classement envisagé ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver l'intégration sans enquête publique préalable de la parcelle cadastrée section 3 n°545 de 4,54 ares dans le domaine public.


Bruno ALLENBACH
Secrétaire de séance
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme.
Brunstatt-Didenheim, le 30 mars 2023


Antoine VIOLA
Maire de Brunstatt-Didenheim

Publié le 3 avril 2023

